



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Cahier thématique Agriculture

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Version 2 – Etape diagnostic - avril 2024

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 1/2

Ces cahiers sont destinés à informer et à éclairer la décision du choix des leviers à porter au débat.

Ils compilent des données nationales provenant du SGPE et des données régionales. Les données nationales sont estampillées par « **Données nationales SGPE** ».

Nous attirons l'attention sur les trajectoires :

Nous avons retenu 3 options :

- les données utilisées au niveau national sont exploitées au niveau régional lorsque la maille le permet,
- à défaut, la trajectoire peut être calculée à partir de données spécifiquement régionales qui permettent de rattacher les trajectoires aux objectifs nationaux,
- et enfin, en dernière option, la trajectoire est calculée avec d'autres données qui permettent d'avoir une tendance sur le levier concerné. Dans ce cas de figure, il est plus complexe de rattacher la trajectoire à l'objectif de décarbonation.

Quand c'est possible les objectifs fixés dans les trajectoires peuvent être traduits en équivalent CO₂ grâce au simulateur du SGPE :

<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/hauts-de-france/objectifs>

Projets accompagnés par les opérateurs et agences de l'État :

Ces cartes recensent et localisent les projets accompagnés et/ou financés entre 2019 et 2023 par les opérateurs et agences de l'État pour chaque levier.

ADEME : Agence de la Transition écologique

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

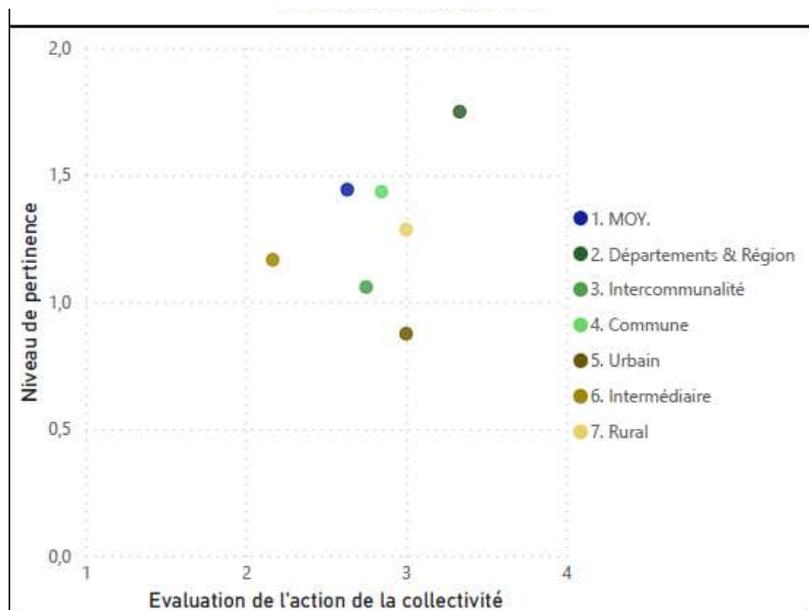
ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CEREMA : Centre Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CDC : Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 2/2

Pour comprendre les axes « ordonnée » et « abscisse » des **retours des EPCI et collectivités**, les schémas ci-dessous établissent un lien entre les appréciations des questionnaires et la numérotation des graphiques :



Niveau de pertinence :

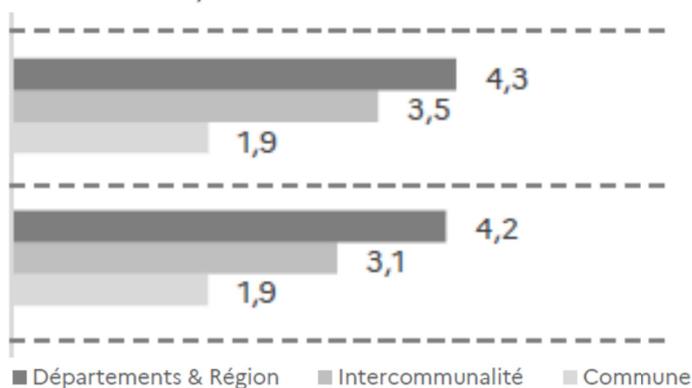
- 0 : non pertinent
- 1 : moyennement pertinent
- 2 : pertinent

Évaluation de l'action de la collectivité :

- 1 : plutôt non
- 2 : partiellement non
- 3 : partiellement oui
- 4 : plutôt oui

Niveau de mise en œuvre

1 = minimum ; 5 = maximum



Cette action est-elle déjà en cours de mise en œuvre ? » :

- 1 : je ne sais pas ou non pertinent
- 2 : plutôt non
- 3 : partiellement non
- 4 : partiellement oui
- 5 : plutôt oui

Agriculture : enjeux en Hauts-de-France

1. Une agriculture performante

Une région fortement agricole :

- SAU représente 69 % des Hauts-de-France,
- 9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture française

Une agriculture tournée vers les grandes cultures :

- 88 % des terres arables en grande culture :
- 1er rang national pour le blé tendre, la pomme de terre, la betterave industrielle, l'endive, la chicorée à café, les petits pois

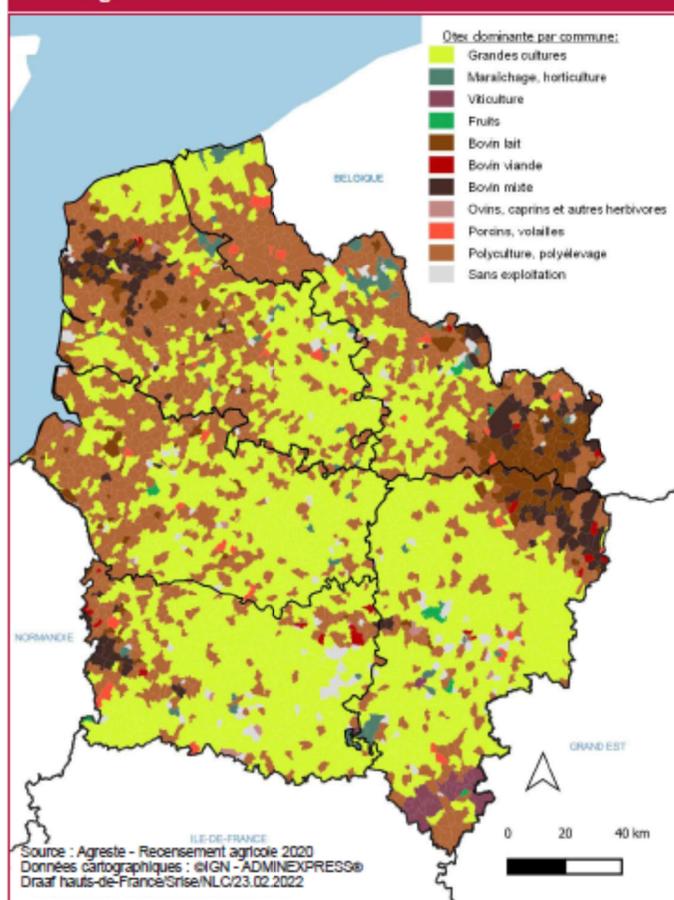
Un secteur agroalimentaire dynamique

- 2000 établissements agroalimentaires, dont 60% en commerce de gros - 40% en IAA (775 IAA)
- Groupes internationaux : Roquette, Bonduelle, Lesaffre, etc.

Un élevage en diminution centré sur les bovins et les volailles :

- 1,15 million de bovins (6,5 % cheptel national),
- 7,3 % cheptel de volailles
- Réduction des surfaces en prairies

L'orientation technico-économique des communes de la région Hauts-de-France en 2020



2. Un nombre d'exploitation qui diminue

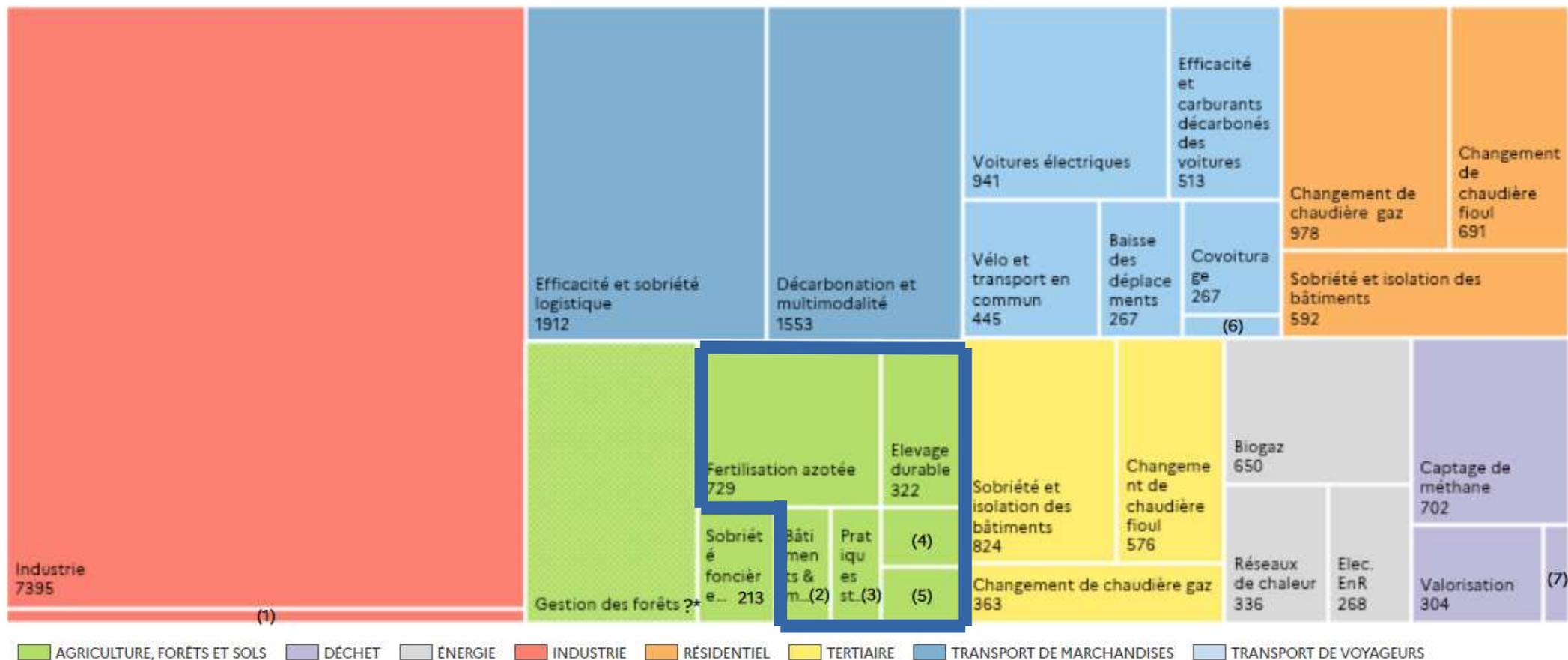
- Réduction de 14 % du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020
- Des grandes exploitations avec une SAU moyenne régionale de 91 ha, supérieure à la nationale (69 ha)
- Des exploitations qui vieillissent : 30 000 chefs et co-exploitants dont 58% ont plus de 50 ans en 2020.

3. Des enjeux environnementaux forts

- Faible implantation de l'agriculture biologique : 51000 ha, soit 2,4 % de la SAU.
- Une irrigation qui progresse mais ne concerne que 4% de la SAU en 2020.
- Une région fortement consommatrice d'intrants qui contribue à la pollution des captages : toute la région est classée en zone vulnérable aux nitrates.

Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

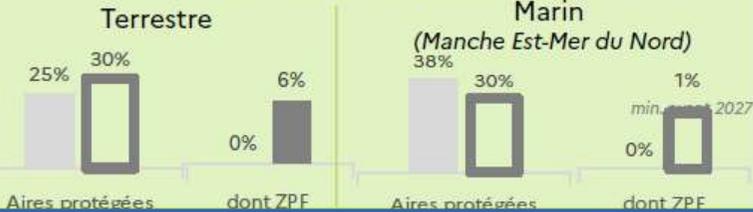


(1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO₂e.
 (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

Préservation des espaces naturels

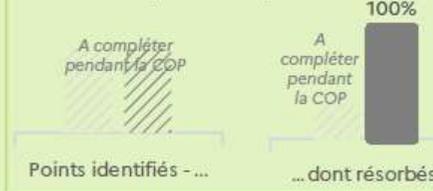
Surface en aire protégée



Forêts sous gestion durable



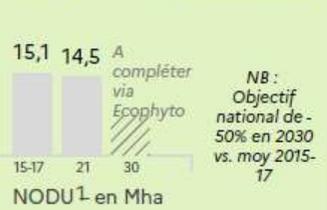
Résorption de points noirs



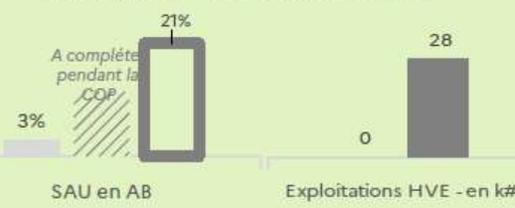
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

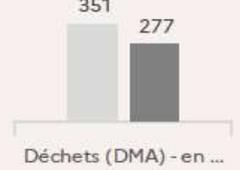


Développement du bio et HVE

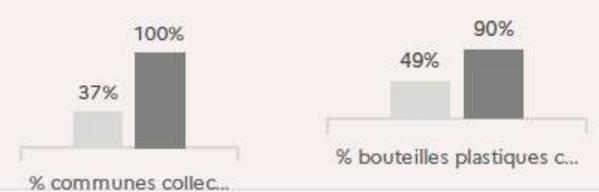


Economie circulaire

Déchets enfouis



Collecte des biodéchets et bouteilles



Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Sobriété dans l'utilisation

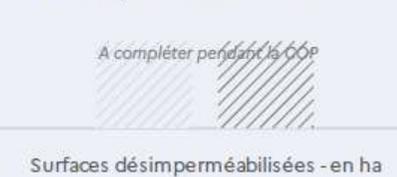


Ressource en eau

Protection des zones de captage

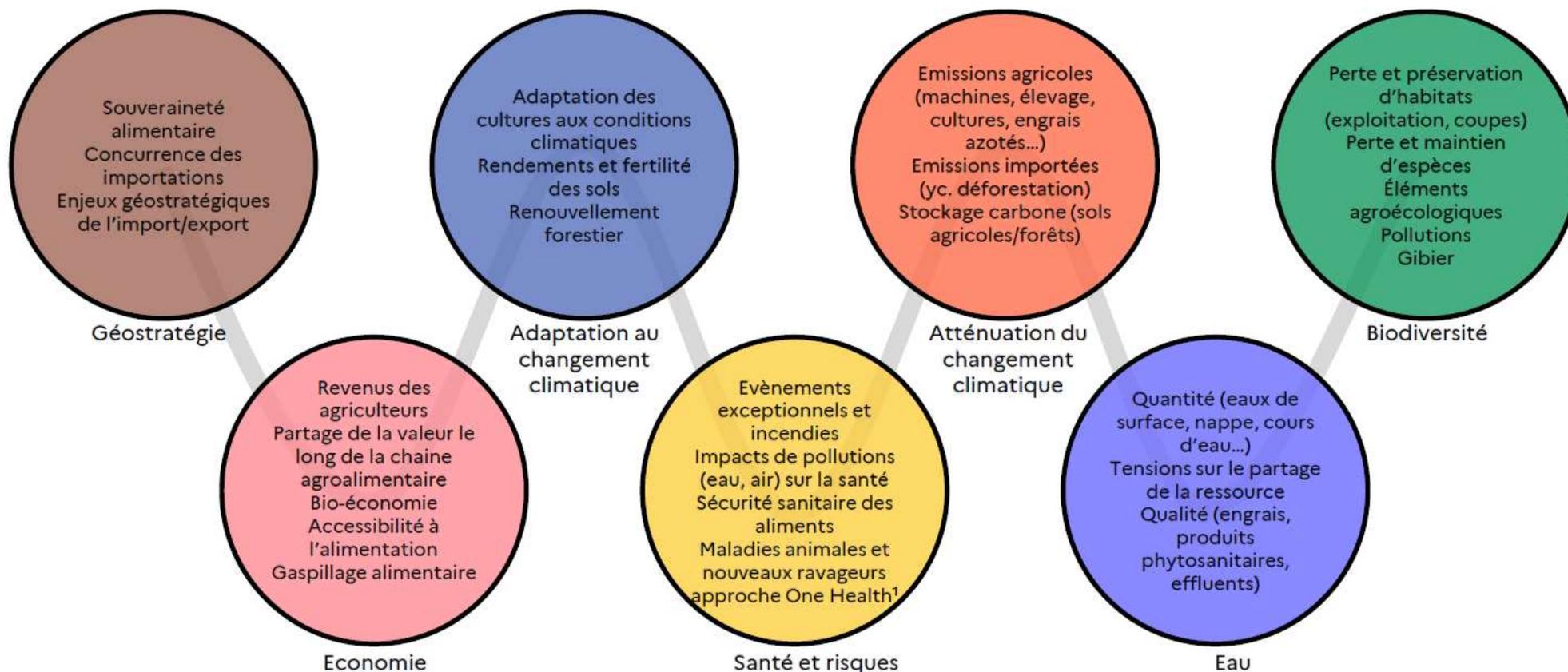


Désimperméabilisation



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Agriculture et espaces naturels à la croisée de multiples enjeux



1. Approche « Une seule santé » de conception et mise en œuvre de travaux, programmes ou politiques de santé pour lesquels plusieurs secteurs communiquent (ex. environnement / santé) et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique – ex. sécurité sanitaire des aliments, lutte contre les zoonoses (maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme et inversement) lutte contre la résistance aux antibiotiques

Agriculture

Trois types de leviers sont liés à l'agriculture dans les panoramas

Leviers de réduction des gaz à effet de serre émis par l'agriculture (mais pas que...)

Fertilisation azotée
(émissions de N₂O)

Elevage durable
(émissions de CH₄)

Bâtiments et machines agricoles
(émissions de CO₂)

Leviers d'augmentation de la capacité des sols à capturer du carbone (mais pas que...)

Gestion des haies

Gestion des prairies

Pratiques stockantes

Autres leviers plutôt liés à la biodiversité et à la santé (mais pas que...)

Usage des phytosanitaires

Agriculture biologique

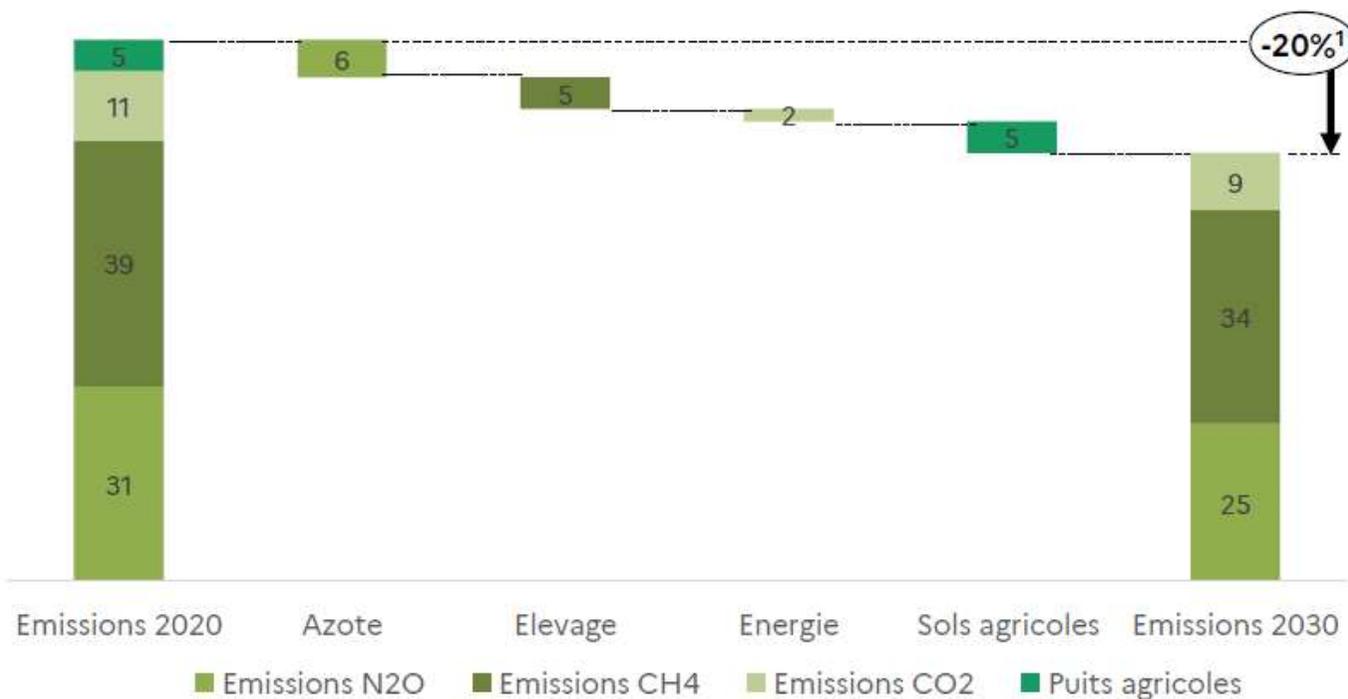
Panorama des leviers de décarbonation

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources

La baisse des émissions n'implique pas la baisse de l'activité agricole

Les leviers agriculture concernent les émissions directes des pratiques agricoles et les puits agricoles

Emissions annuelles nationales de GES – secteur agriculture (en MtCO₂e)



Emissions directe : émissions de gaz à effet de serre directement (scope 1) liées à l'agriculture :

- Emissions de protoxyde d'azote (N₂O) des cultures
- Emissions de méthane (CH₄) de l'élevage
- Emissions liées à l'énergie (combustion de carburants fossiles en CO₂) des engins et chaudières agricoles

Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de :

- La fabrication des intrants (engrais minéraux) – celles-ci sont considérées dans le thème industrie si les engrais sont produits en France
- La déforestation importée, qui ne sont pas considérées dans l'exercice portant sur les émissions domestiques uniquement

Puits agricoles : capture de carbone au travers de pratiques agricoles qui permettent de capturer et stocker du CO₂ présent dans l'atmosphère

1. -16% hors puits de carbone

Données nationales SGPE

Agriculture

Levier 21 : Changement de pratiques de fertilisation azotée

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur un changement des pratiques de fertilisation azotée (engrais azotés)

Enjeu : l'azote est un élément central dans la croissance des cultures et c'est pourquoi depuis toujours les apports d'azote sont épandus sur les parcelles agricoles, avec néanmoins une forte massification après guerre, via l'utilisation d'engrais minéraux industriels

Cette pratique entraîne des émissions de protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre

Ces émissions sont responsables de 7% des émissions nationales de GES

Cible nationale et implications

Constat : la consommation d'engrais azotés stagne à l'échelle du territoire depuis 2010. Elle a juste baissé de 12% en 2022 lorsque les prix des engrais ont fait +250%

Cible 2030 : **réduire de 30% les apports d'azote minéral** vs. 2020

Solutions : si l'azote est nécessaire au maintien du rendement agricole, des leviers techniques d'optimisation existent

- Raisonner le niveau des doses appliquées (agriculture de précision)
- Modifier le type d'engrais utilisé (plus d'ammonitrates, moins d'urée et de solutions azotées)
- Augmenter les cultures de légumineuses (« fixation symbiotique »)
- Utiliser des matières fertilisantes d'origines résiduelles (boues, digestats, composts)

Clé de répartition territorialisation

Régional

Clé de répartition : Tonnes de fertilisation azotée consommée

Source : UNIFA

Départemental

Clé de répartition : Emissions de N₂O dans le secteur agricole

Source : CITEPA

Note :

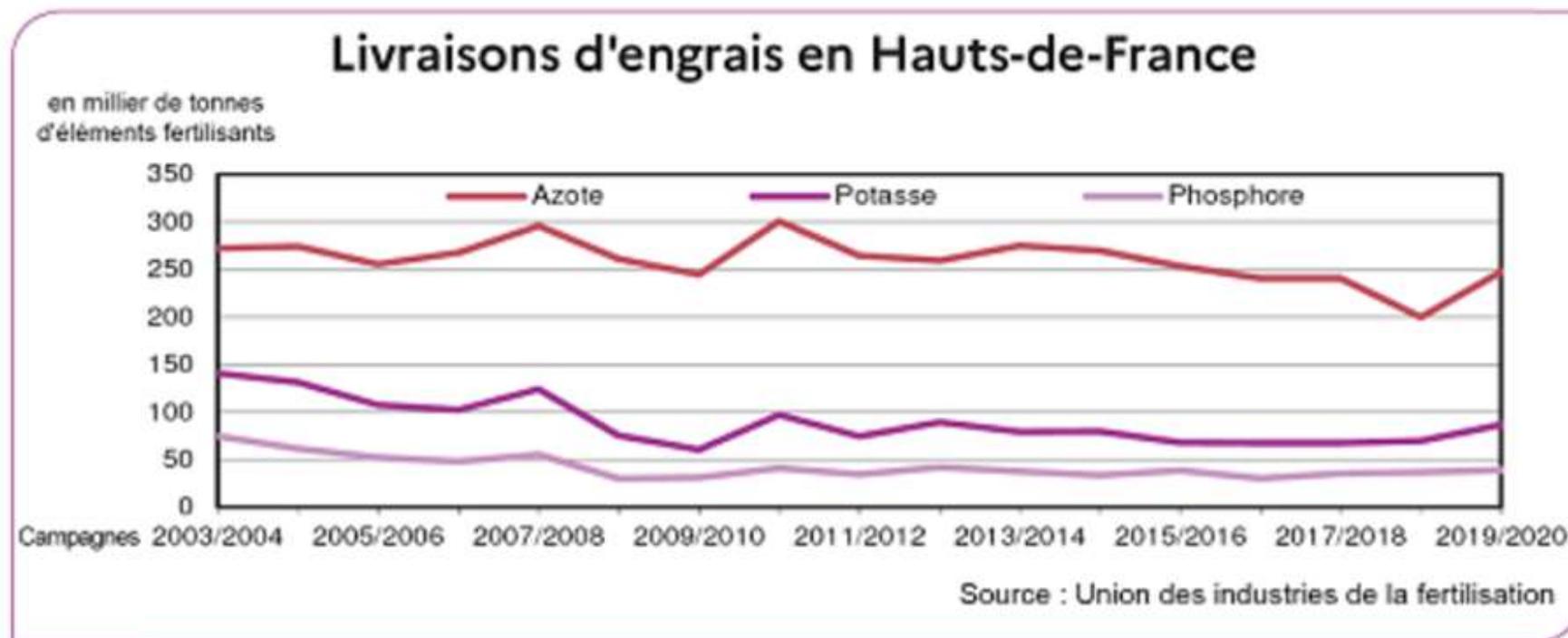
- Lors de l'exercice de départementalisation, il a été identifié que les émissions de N₂O liées à l'agriculture étaient une meilleure clé de répartition que les lieux de livraison d'engrais azotés (écart livraison / consommation)
- Il y a donc un décalage entre les panoramas régionaux (clé : livraison d'engrais) et les départementaux (clé : émissions N₂O) qui sera résorbé lors de la prochaine actualisation des données

Données nationales SGPE

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

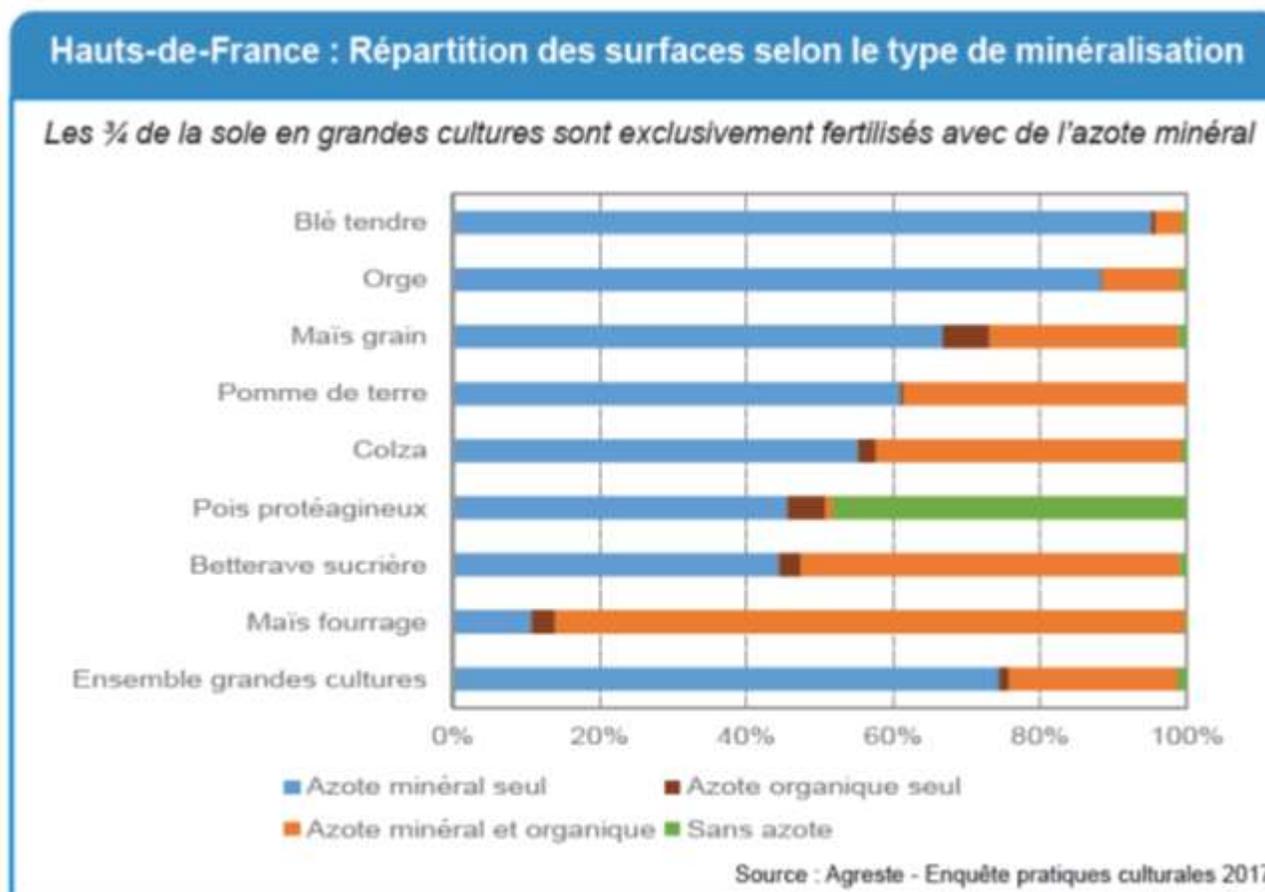
Levier 21 : état des lieux



Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : état des lieux

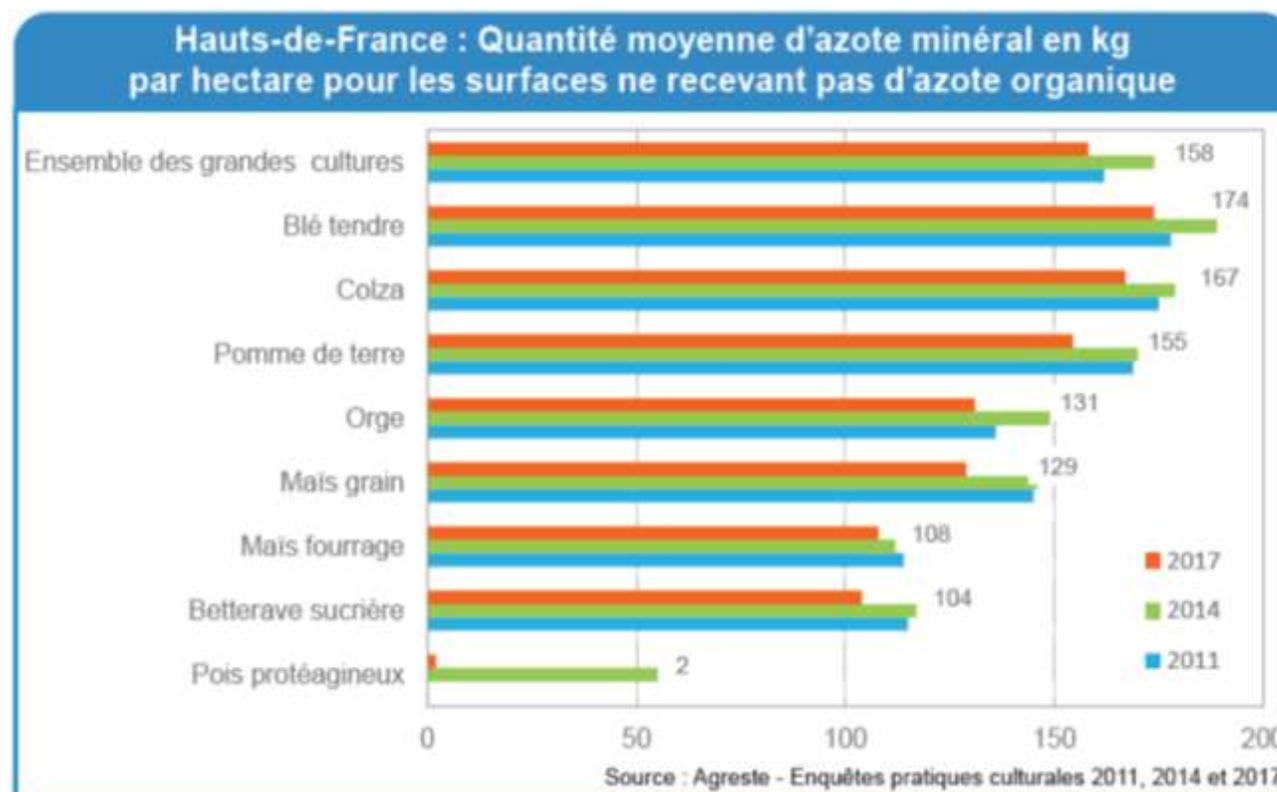


Données sur les pratiques de fertilisation dans l'enquête « pratiques culturales en grandes cultures » de 2017 :

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : état des lieux

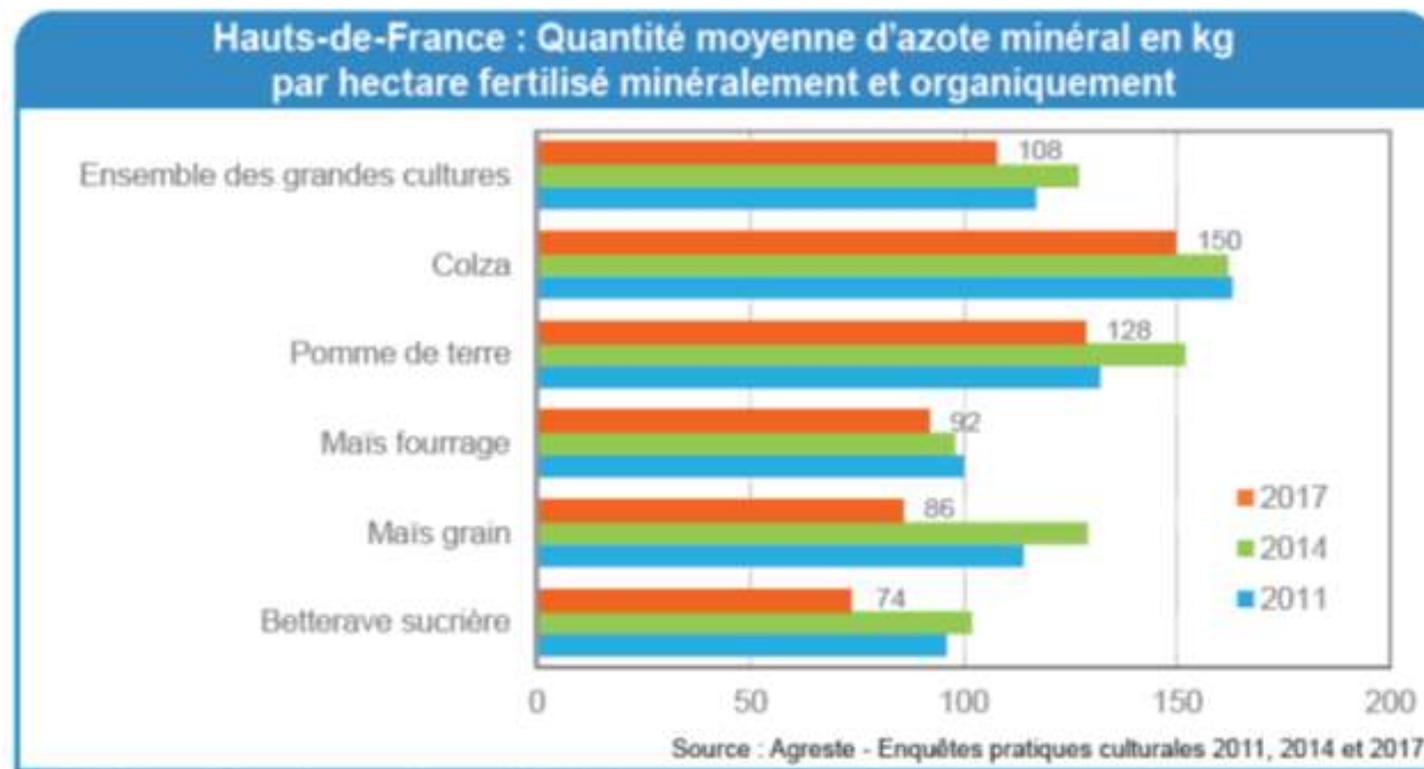


Données sur les pratiques de fertilisation dans l'enquête « pratiques culturales en grandes cultures » de 2017 :

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : état des lieux



Données sur les pratiques de fertilisation dans l'enquête « pratiques culturales en grandes cultures » de 2017 :

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : état des lieux



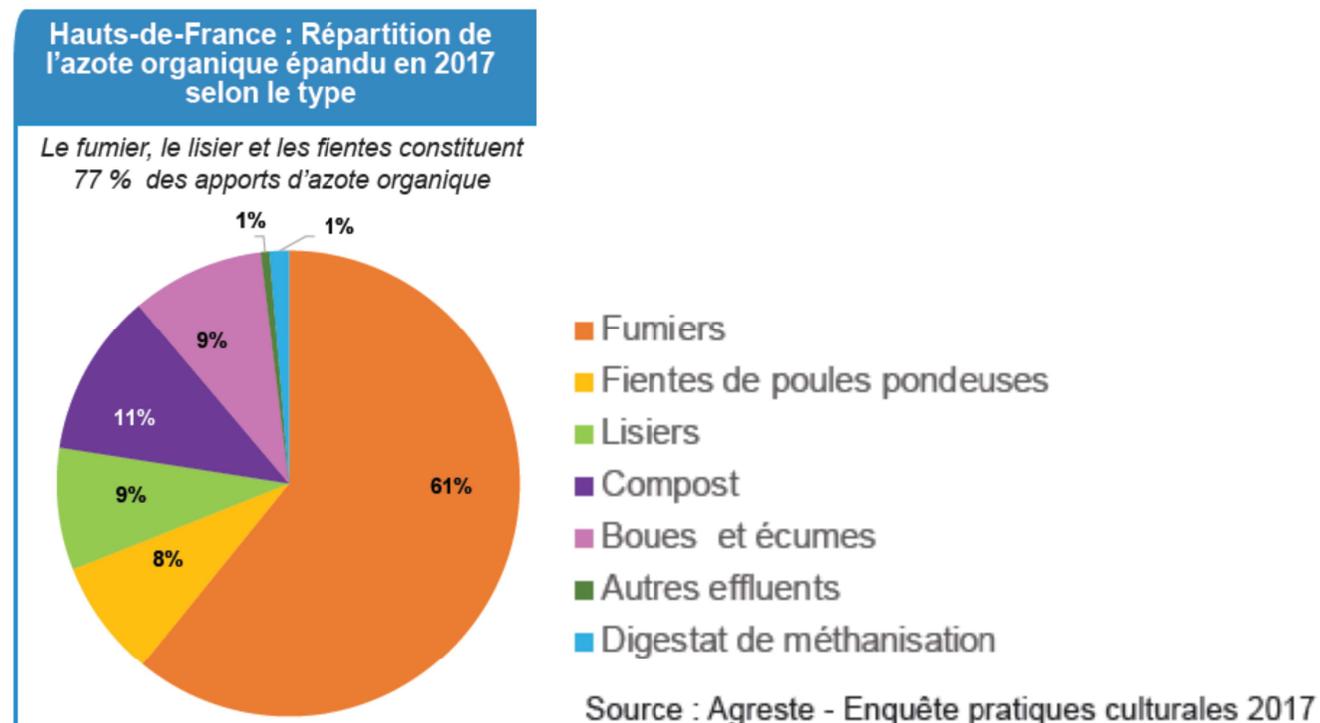
Le blé, l'orge et le pois ne sont pas détaillés dans ce graphique, les surfaces concernées par une fertilisation organique sont trop faibles pour être analysées.

Données sur les pratiques de fertilisation dans l'enquête « pratiques culturales en grandes cultures » de 2017 :

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : état des lieux



Lien vers la publication complète :

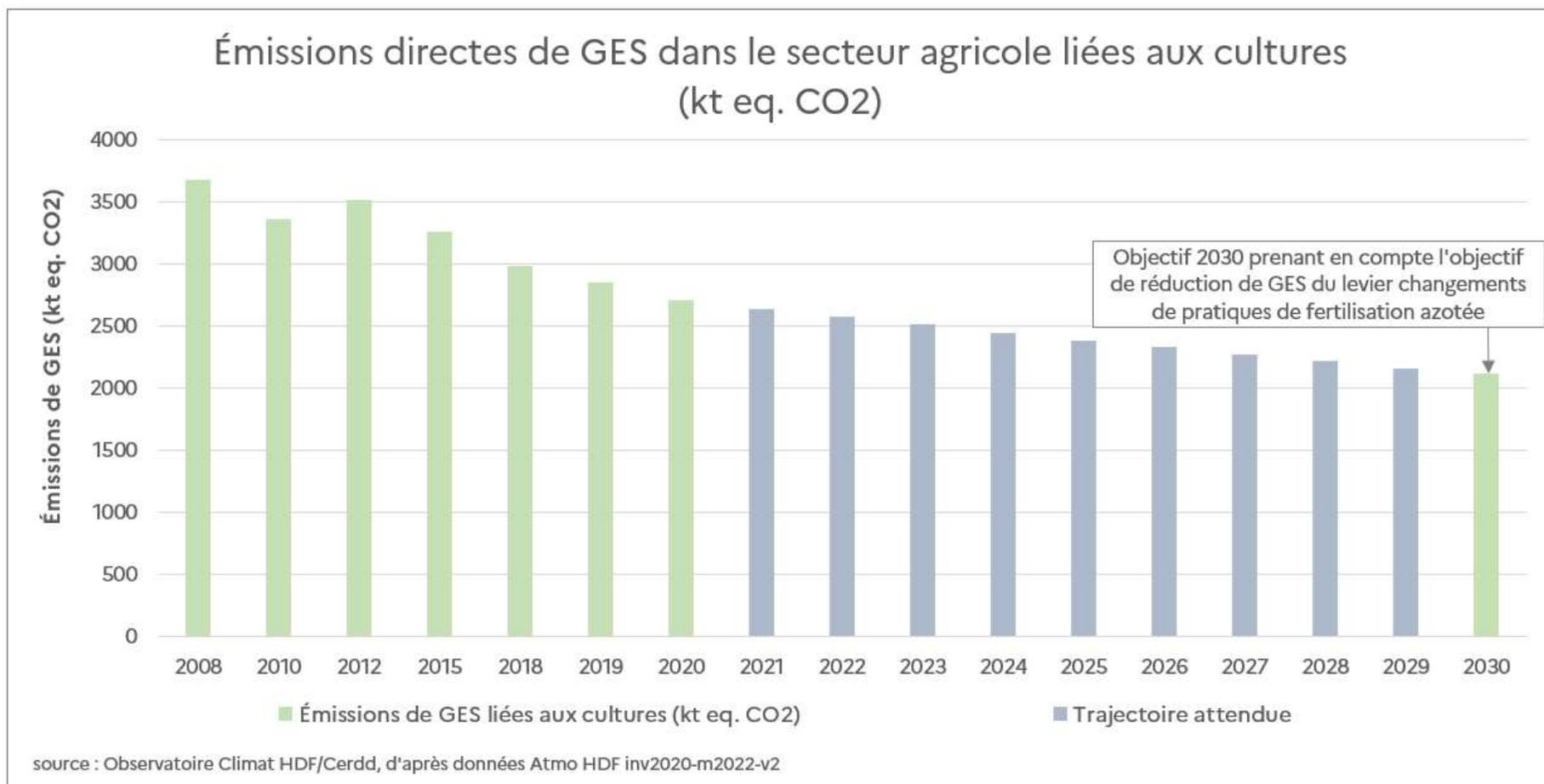
<https://draaf.hauts-de-france.agric>

Données sur les pratiques de fertilisation dans l'enquête « pratiques culturales en grandes cultures » de 2017 :

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

Levier 21 : trajectoire



Levier 21 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Aides à l'investissement pour l'amélioration environnementale des exploitations, accompagnement à l'installation de projets agroécologiques
- Récupération et valorisation des déchets organiques
- Promotion de légumineuses et produits bio dans la commande publique et la restauration collective
- Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation par l'accompagnement des systèmes vertueux

Rôle de l'Etat:

- Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA)
- Plan protéines végétales et appui à la filière légumineuses
- Plan de souveraineté en azote

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Contractualiser de l'amont à l'aval de la filière agriculture et la valorisation de produits issus de démarches agroécologiques
- En lien avec les émissions industrielles, décarbonation du processus de fabrication des engrais inorganiques (hydrogène vert)

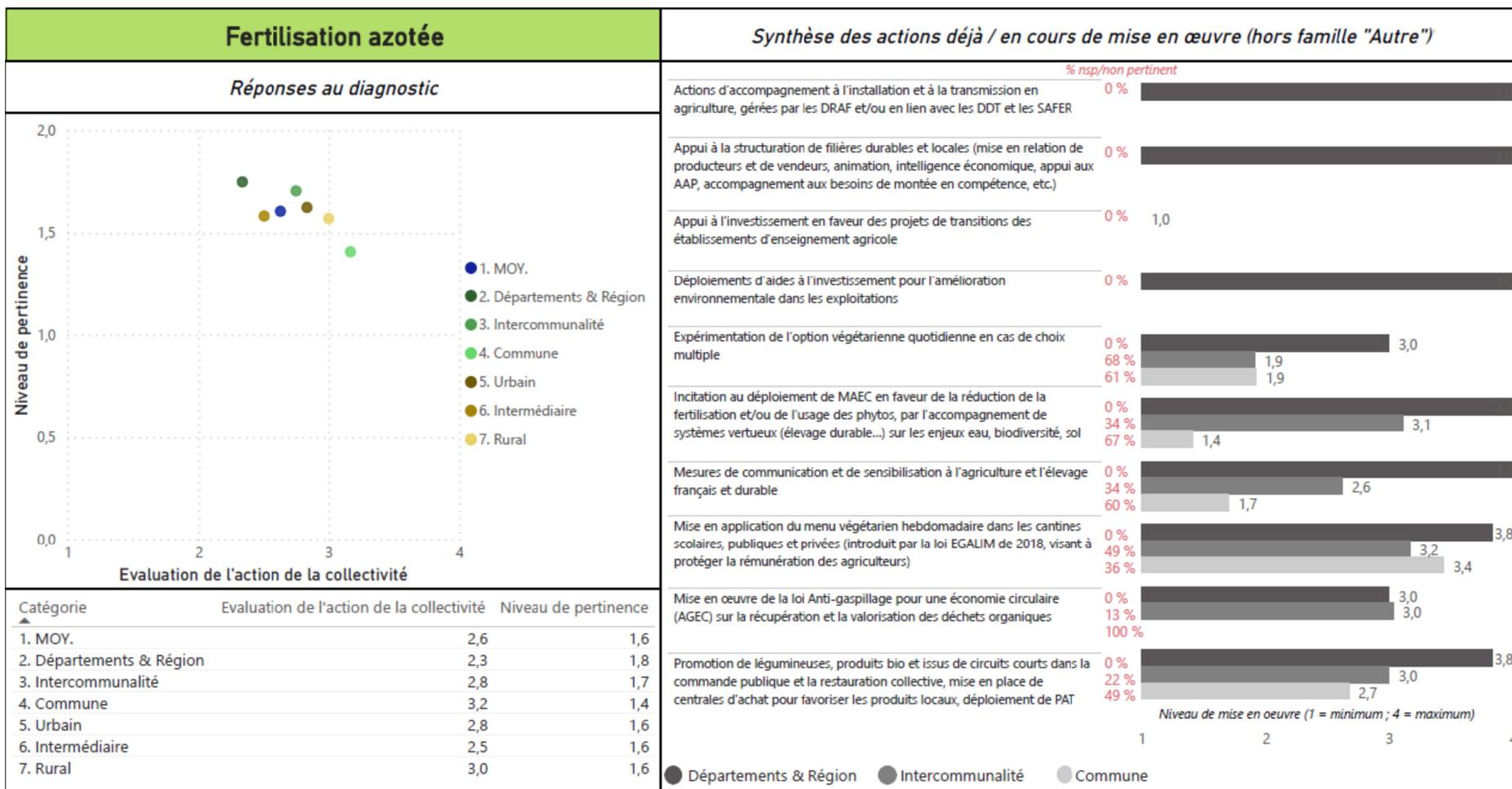
Rôle des citoyens :

- Privilégier l'achat de produits alimentaires issus d'une agriculture plus durable et moins consommatrice d'intrants industriels (biologique, HVE, ..)
- Intégration de légumineuses dans les habitudes alimentaires

Agriculture

21 – Fertilisation
azotée

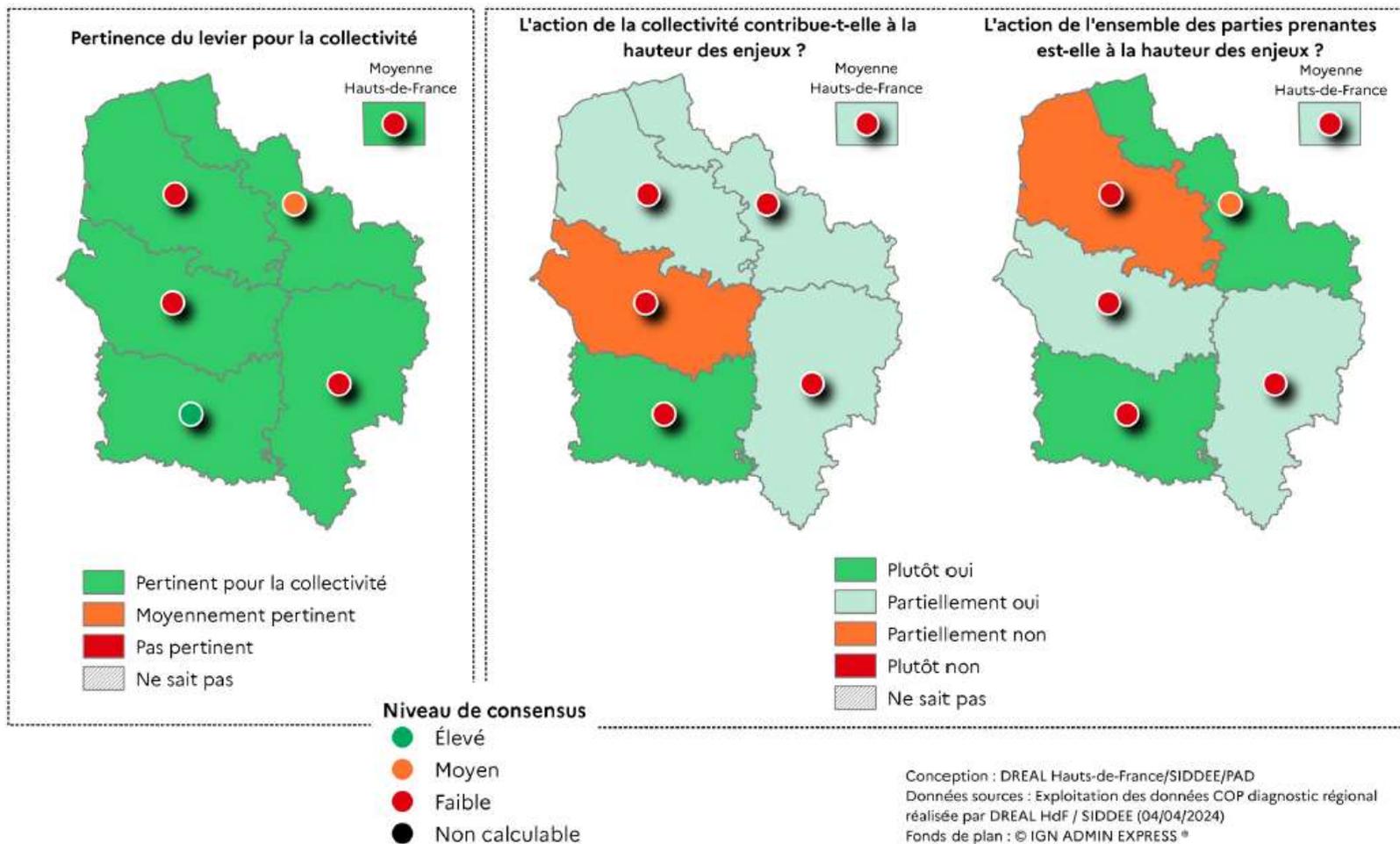
Levier 21 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

21 – Fertilisation azotée

Levier 21 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 22 : Élevage durable

Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la transition progressive vers un modèle d'élevage plus durable, plus autonome, moins émetteur et au service des écosystèmes

Enjeu : La fermentation des aliments lors de la digestion des ruminants (fermentation entérique) et celle des déjections (fumiers et lisiers) sont source d'émissions de méthane (CH₄), puissant gaz à effet de serre. L'élevage est ainsi directement responsable de 9% des émissions nationales (85% liées aux bovins)

L'élevage structure les paysages et l'agriculture, avec des impacts indirects positifs

- Valorisation des prairies et stockage de carbone : 5 MtCO_{2e} stockés en 2021, soit ~10% des émissions directes de l'élevage
- Emissions évitées grâce à la production de biogaz (remplacement du gaz naturel) et à la fertilisation organique (remplacement des engrais minéraux)

Cible nationale et implications

Constat : Le cheptel bovin diminue ces dernières années (-2,2%/an depuis 2016) et la balance commerciale se dégrade

Cible 2030 : Le plan prévoit :

- une part plus importante d'élevage durable (e.g. à l'herbe)
- une relocalisation d'une partie de l'engraissement
- **un ralentissement de la baisse du cheptel d'ici 2030 (-0,8%/an soit un rythme 3x plus faible que la tendance actuelle de décapitalisation**

Solutions :

- Accompagner les exploitations vers les modèles les plus vertueux : matières premières moins impactantes, optimisation de l'alimentation...
- Maximiser les externalités positives de l'élevage : consommer des légumineuses fourragères locales, faire pâturer des jachères / couverts, valoriser les effluents (méthanisation, engrais)
- Faire du consommateur un allié : diversifier les sources de protéines, orienter vers la consommation de viande locale, durable et de meilleure qualité

Clé de répartition

Régional et départemental

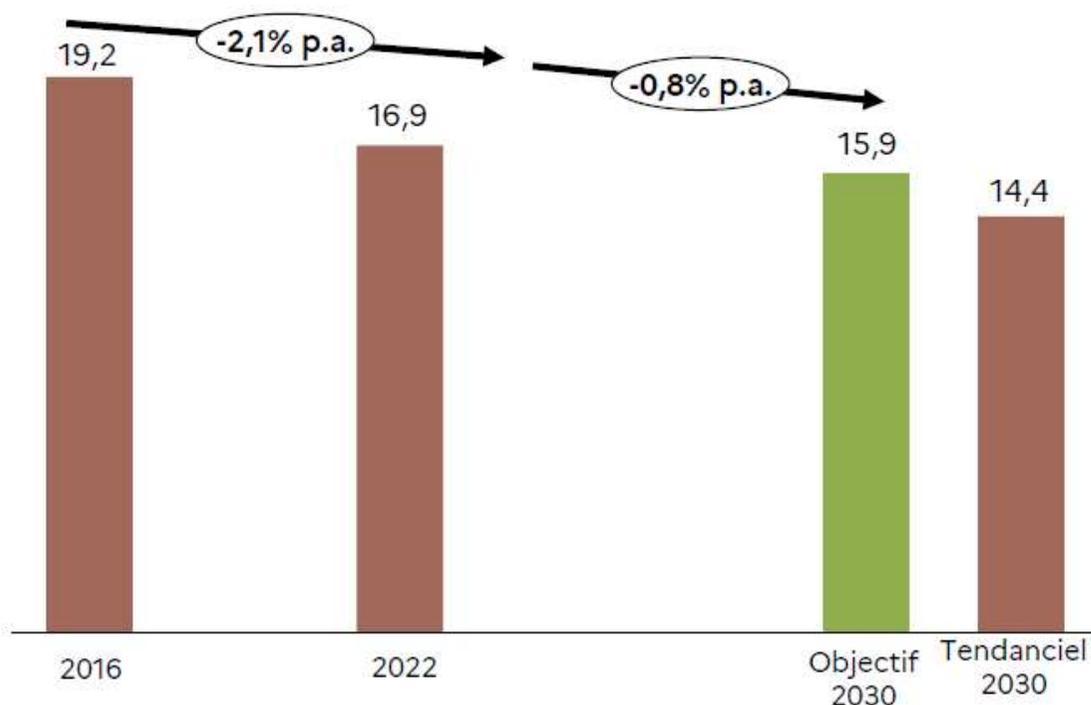
Clé de répartition :
Taille du cheptel bovin

Source :
AGRESTE

Données nationales SGPE

Zoom sur la baisse des cheptels : ça n'est pas le plan!

Effectifs bovins dans les exploitations en fin d'année – (Millions de têtes, SAA, Agreste)



Le plan prévoit des cheptels bovins moins importants en 2030 qu'en 2019...

- Liées aux surfaces disponibles en prairies, à l'autonomie protéique, à la prise en compte du tendanciel...

... mais à un rythme de baisse 3x plus faible que le rythme de décapitalisation constaté ces dernières années !

Objectifs

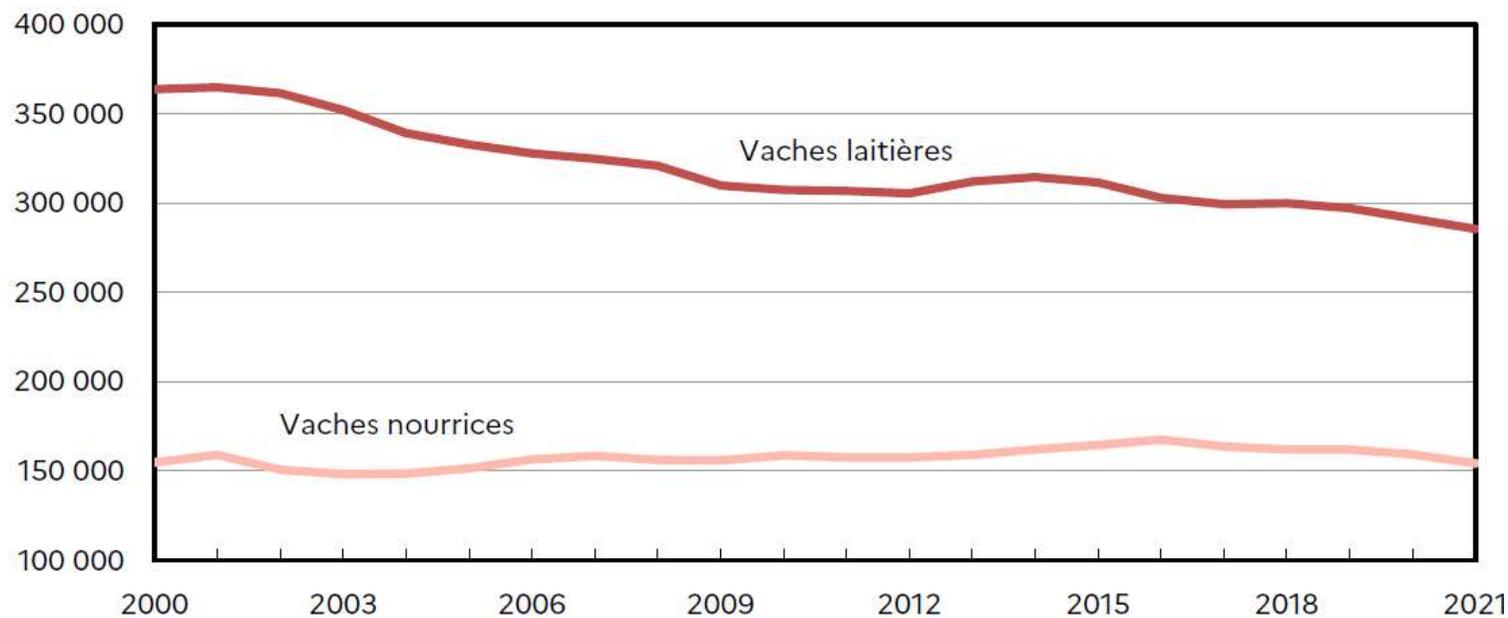
- Freiner la décapitalisation de nos élevages
- Aider à la transmission et à l'installation y compris dans des territoires en voie de céréalisation
- Substituer les importations

Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : trajectoire

Effectif des vaches en Hauts de France



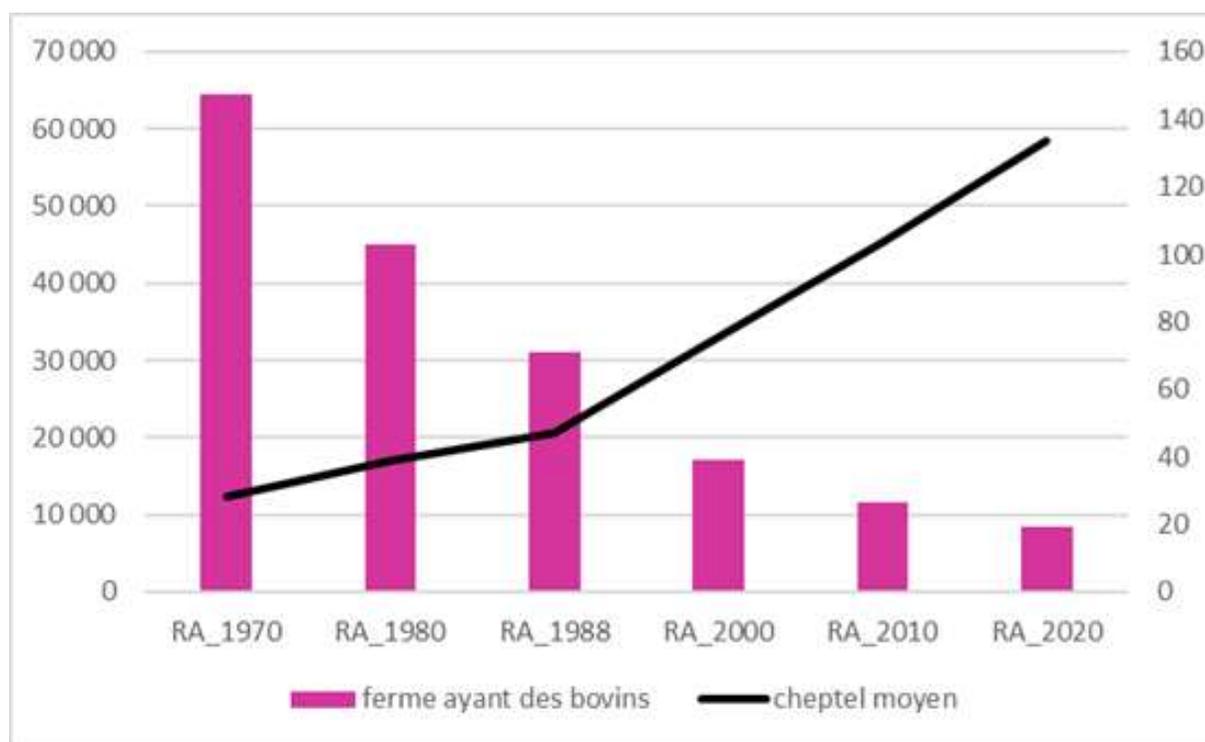
Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : trajectoire

la forte baisse du nombre d'exploitation et l'augmentation des effectifs moyens par exploitation

Evolution du nombre de ferme élevant des bovins et de l'effectif moyen de bovins par exploitation depuis 1970 :



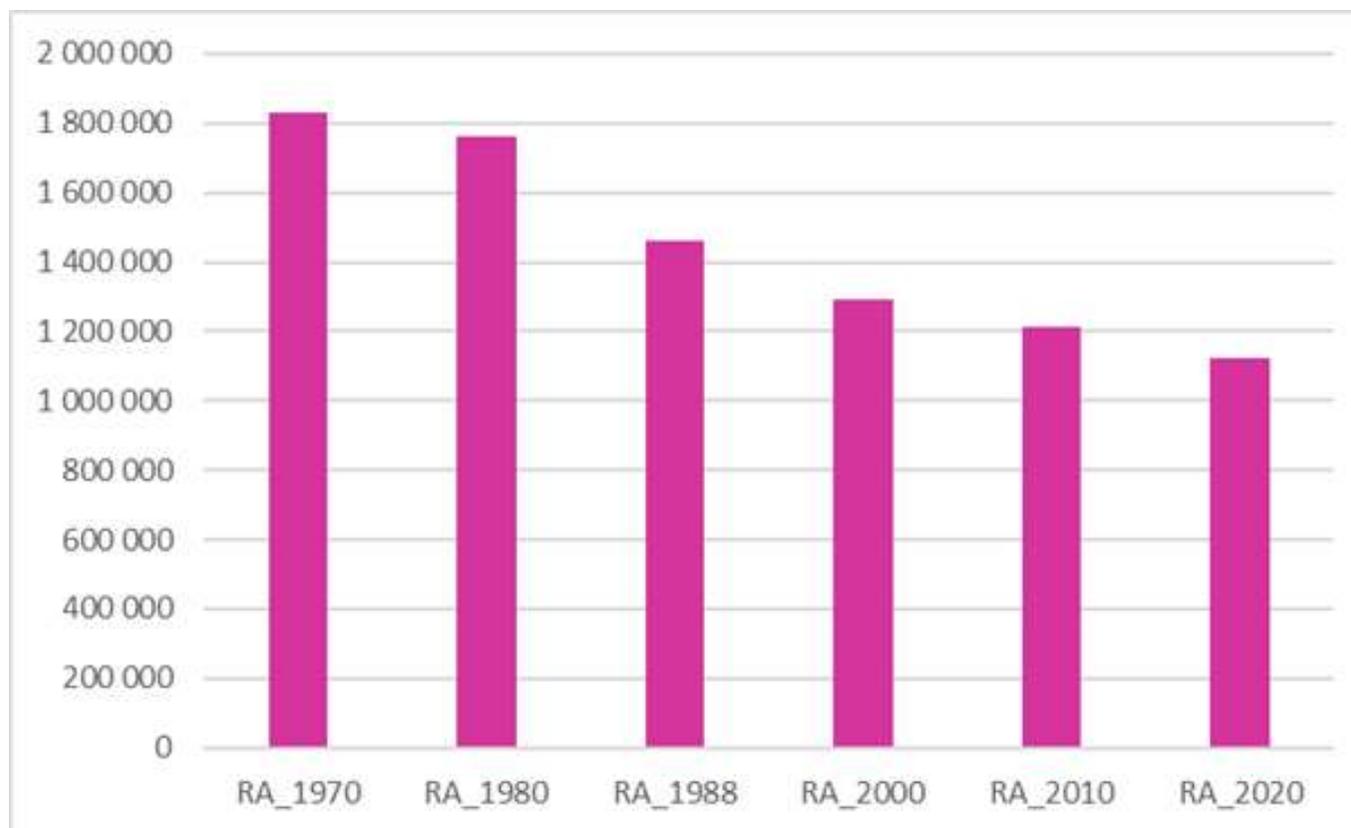
Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : trajectoire

Evolution de l'effectif bovins (en nombre de têtes) en Hauts-de-France depuis 1970 :

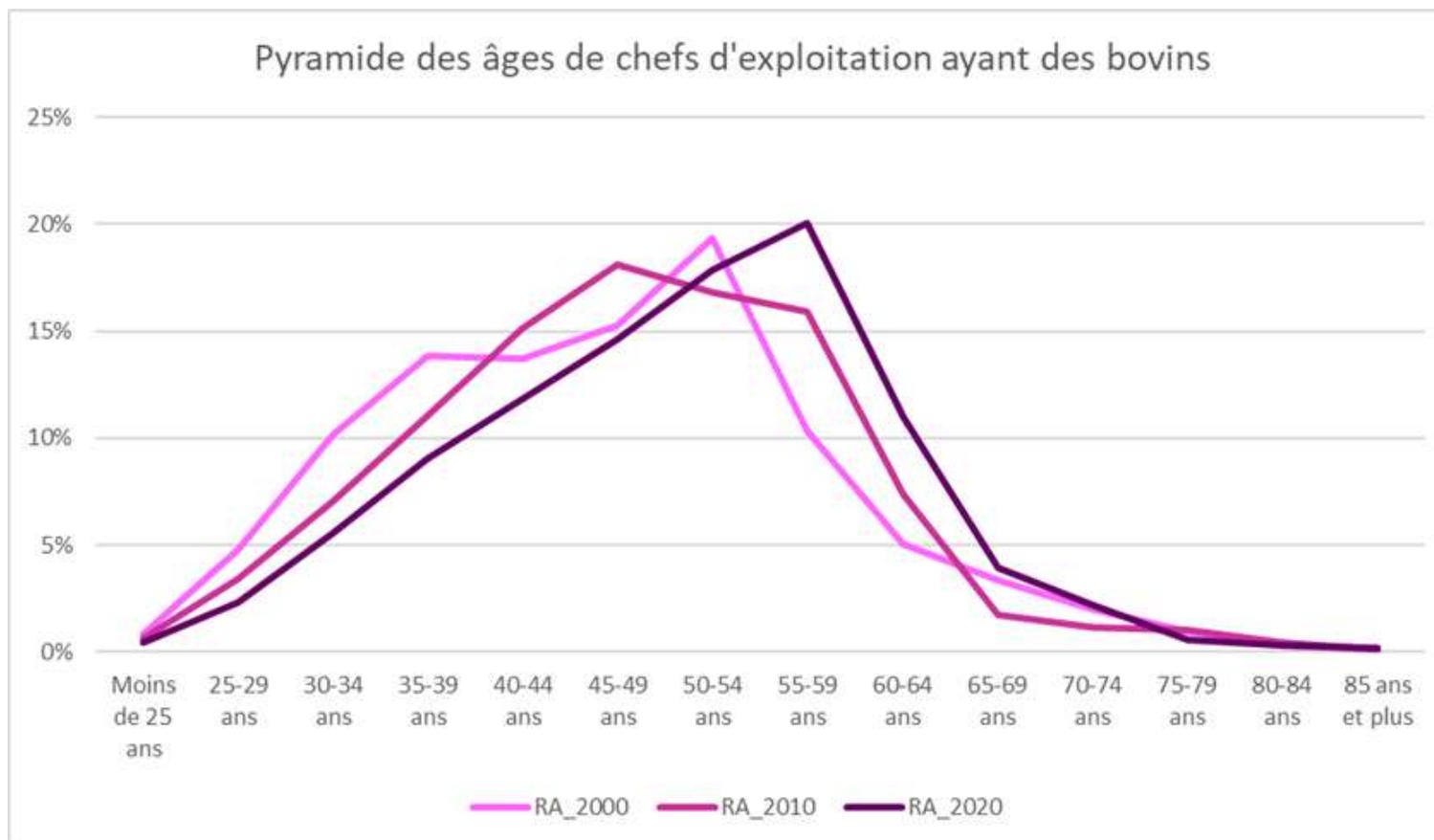
Source : recensements agricoles de 1970, 1980, 1988, 2000, 2010 et 2020.



Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : trajectoire



Levier 22 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Incitation au déploiement de MAEC¹ en faveur de la réduction de la fertilisation par l'accompagnement des systèmes vertueux
- Aides à l'investissement pour l'amélioration environnementale des exploitations, accompagnement de projets agroécologiques
- Récupération et valorisation des déchets organiques
- Promotion de légumineuses et viande issue d'élevages durables et locaux dans la commande publique et la restauration collective
- Valorisation des prairies naturelles, installation d'éleveurs pâturent sur les terres des collectivités...

Rôle de l'Etat:

- Soutien à la filière biométhane
- Veiller au respect des préconisations EGALIM et de la loi climat et résilience dans les cantines
- Aides de la PAC en faveur des prairies et de l'élevage durable
- Accompagnement à la modernisation et la transition de l'élevage – plan de souveraineté élevage durable

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Structuration de filières et valorisation économique
- Labels, primes et contractualisation des produits issus de l'élevage durable
- Investissement dans la R&D et l'innovation, ainsi que le conseil et le transfert

Rôle des citoyens :

- Prendre en compte les repères nutritionnels du plan national nutrition santé
- Diversifier ses sources de protéines en intégrant des légumineuses dans ses menus
- Choisir des produits issus de l'élevage durable
- S'engager collectivement (ex : aller à la rencontre des éleveurs de son territoire pour les aider à faire connaître leur travail et leurs produits aux habitants du territoire)

Agriculture

22 – Élevage
durable



Le développement du label Fermes laitières bas carbone en HDF entre 2020 et 2022 :

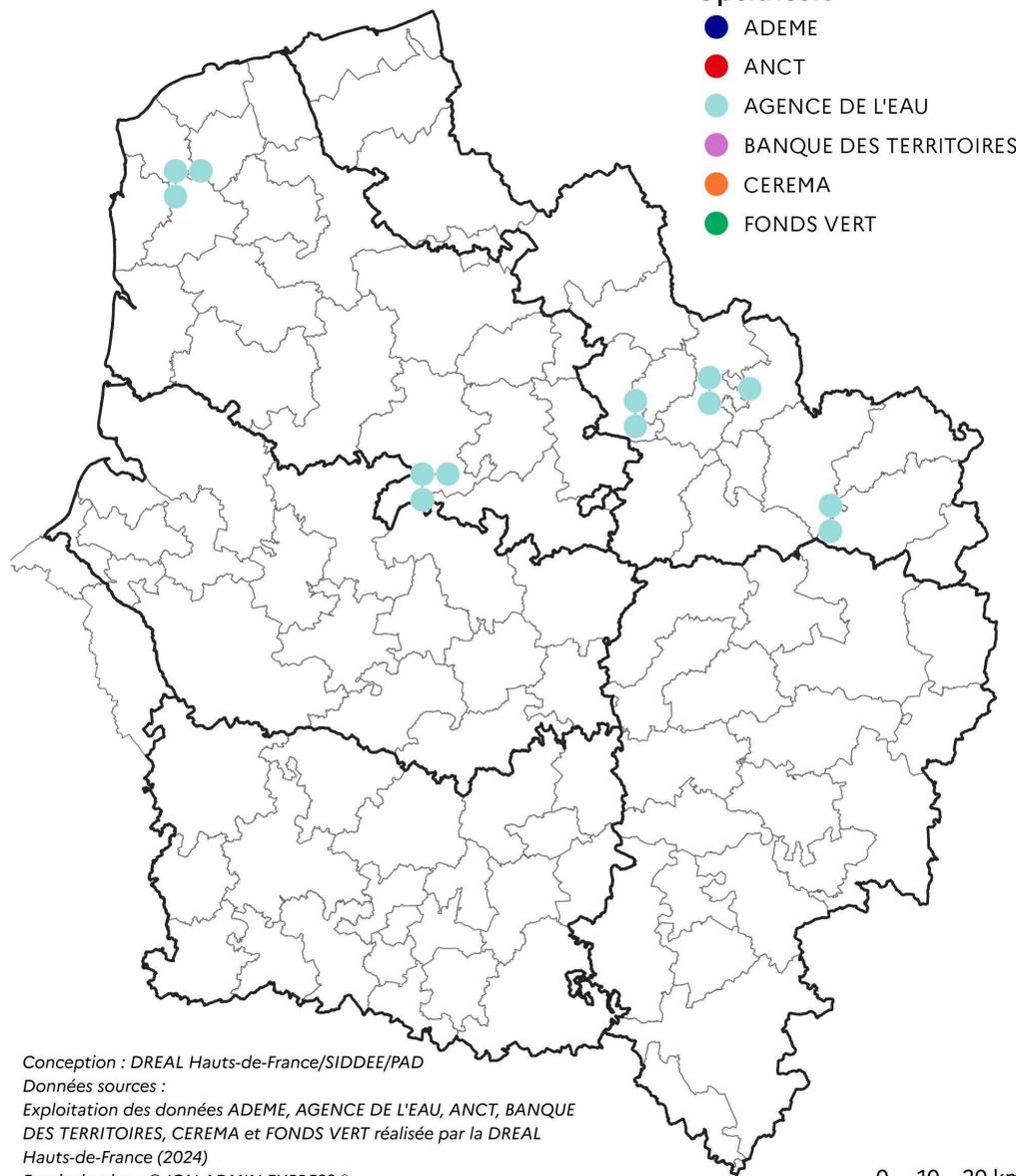
- 172 fermes accompagnées en HDF dans la démarche « ferme laitière bas carbone » en 2020
- **Plus de 400 fermes** accompagnées en HDF dans la démarche « ferme laitière bas carbone » **en 2022**

Levier 22 :

Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL
Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km



Agriculture

22 – Élevage
durable

Levier 22 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Agence de l'eau	Paiements pour services environnementaux

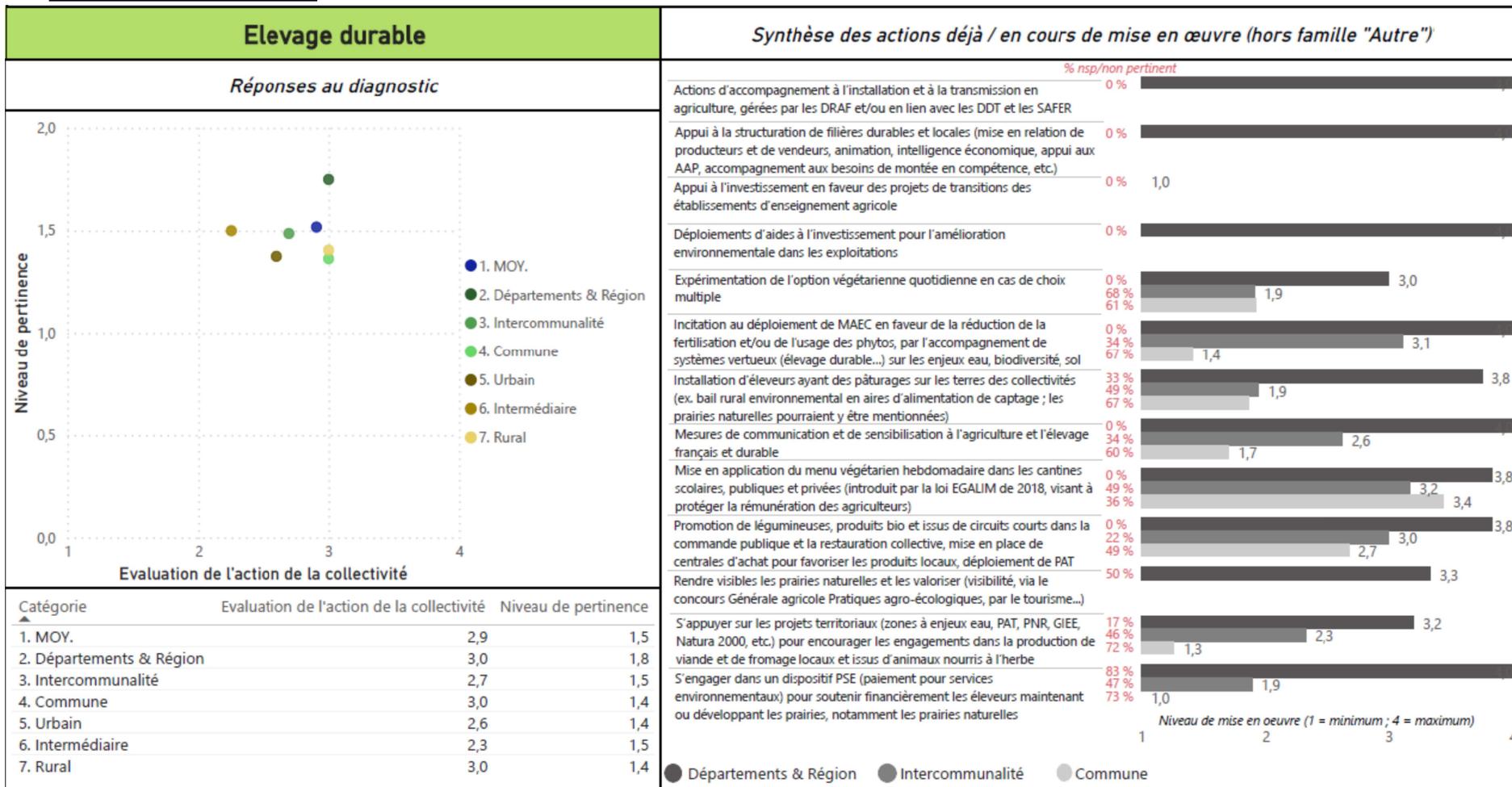
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Agriculture

22 – Élevage durable

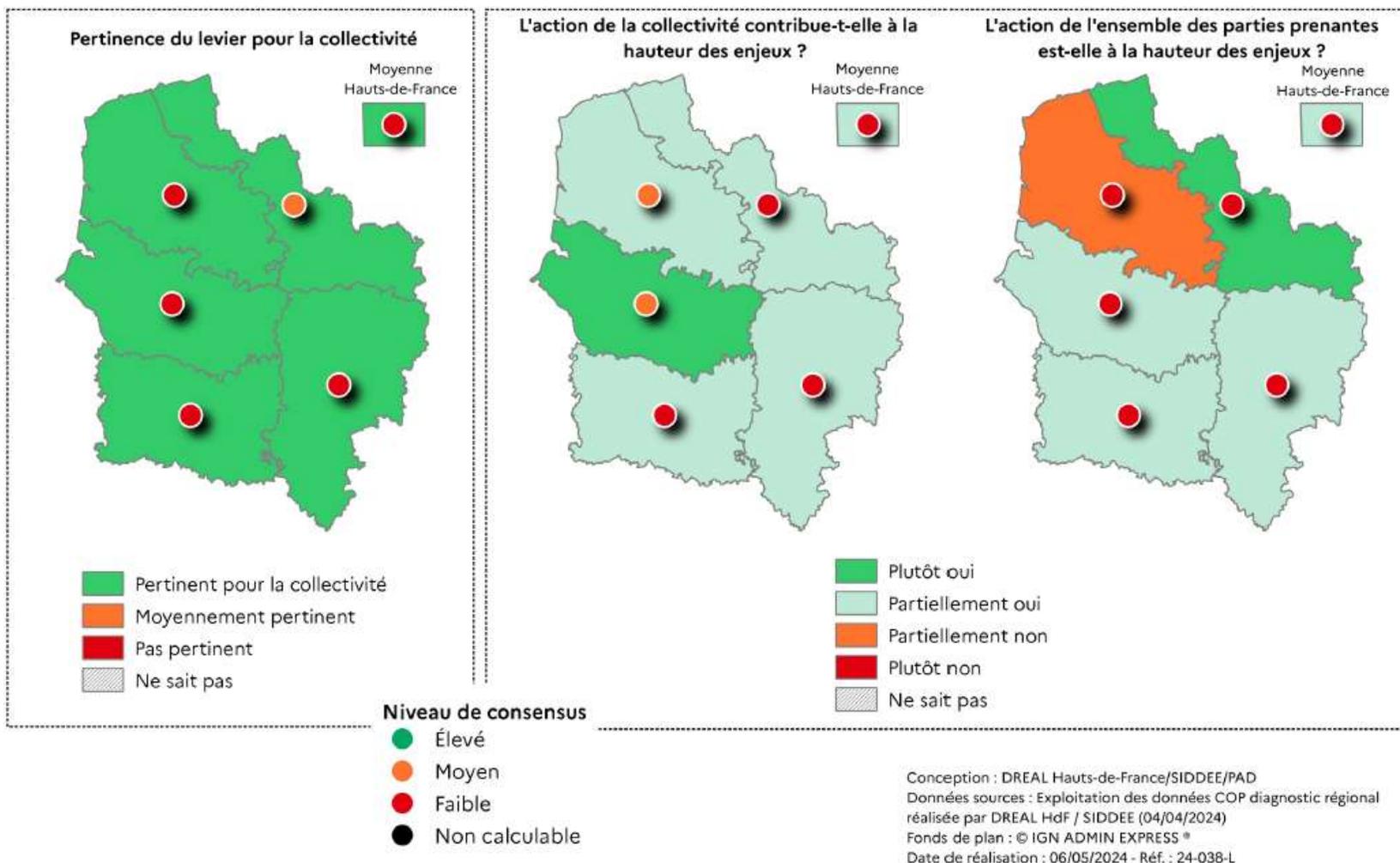
Levier 22 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

22 – Élevage durable

Levier 22 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 23 : Bâtiments et machines agricoles

Agriculture

23 – Bâtiments
et machines agri

Levier 23 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles

Enjeu : Les émissions des engins et chaudières dans l'agriculture (combustion d'énergie fossile pour les tracteurs, serres/abris, bâtiments d'élevage) représentent 3% des émissions nationales, soit autant que le transport maritime et aérien international (valeurs 2021)

Cible nationale et implications

Constat : Les émissions des engins, moteurs et chaudières dans l'agriculture ont baissé de seulement 7% depuis 2010

Cible 2030 : **Baisse de 20% des émissions en 2030 par rapport à 2019**

Solutions :

- Récupération de chaleur ex. méthaniseurs
- Efficacité énergétique des nouveaux engins et bâtiments
- Carburants alternatifs pour les tracteurs (technologies cependant moins matures) : Bio-GNV, B100/biocarburants liquides, électrique...
- Géothermie pour les serres

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Surface agricole utile (SAU)

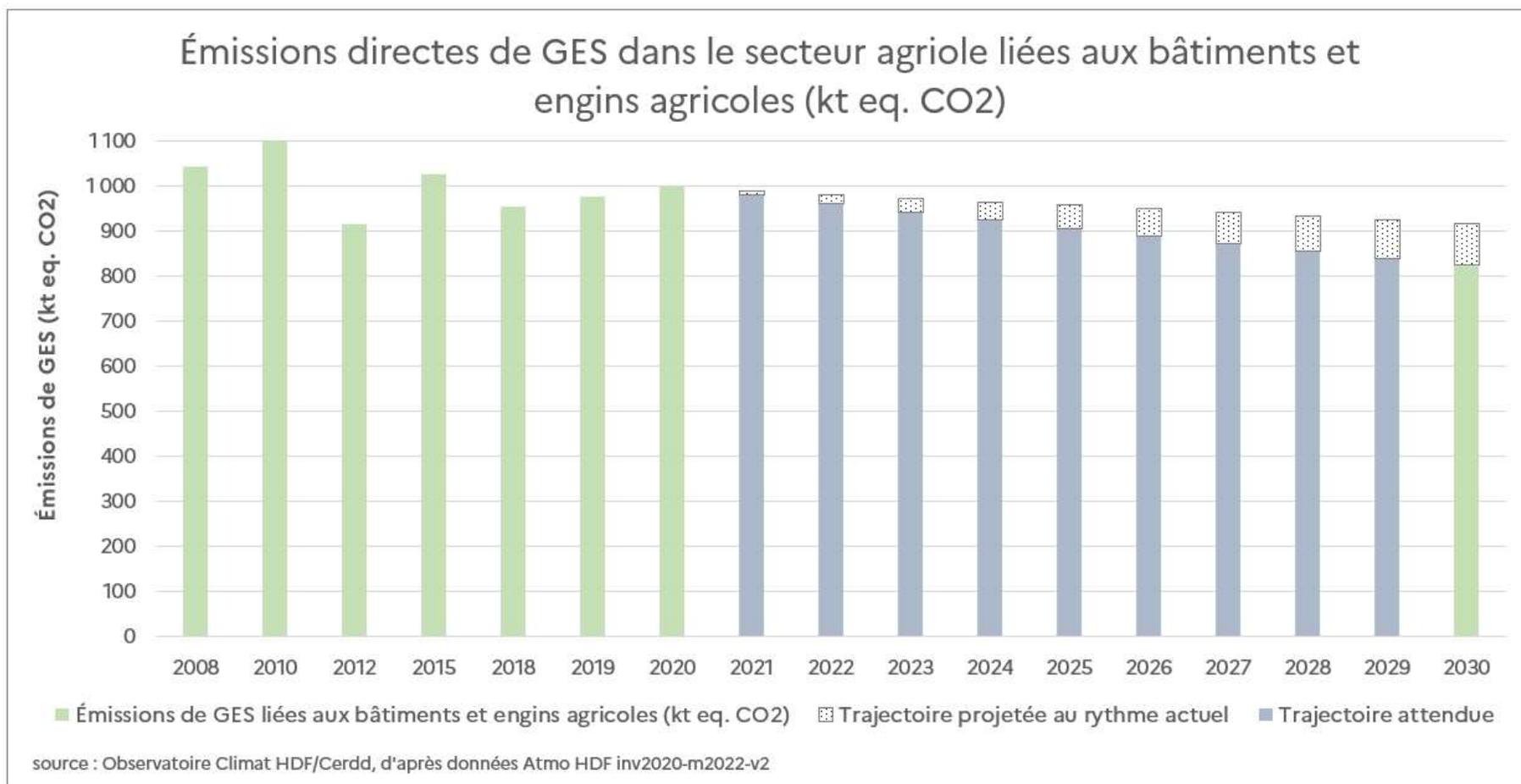
Source : AGRESTE

Données nationales SGPE

Agriculture

23 – Bâtiments
et machines agri

Levier 23 : trajectoire



Levier 23 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Accompagnement des agriculteurs dans la rénovation de leurs équipements et bâtiments notamment via les aides de la PAC (FEADER)

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Structuration de filières et contractualisation pour relocaliser des productions locales de Fruits & Légumes
- Investissement dans la R&D et les innovations.
- Mise en place d'investissements collectifs

Rôle de l'Etat:

- AMI et AP : « Equipements pour la 3e révolution agricole » visant à identifier des matériels performants notamment en matière énergétique », « Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents », « Innover pour réussir la transition agroécologique » portant notamment sur les agroéquipements
- Plans de souveraineté fruits et légumes (Décarbonation des serres agricoles)
- Financement de la conversion aux biocarburants d'engins agricoles et de l'innovation

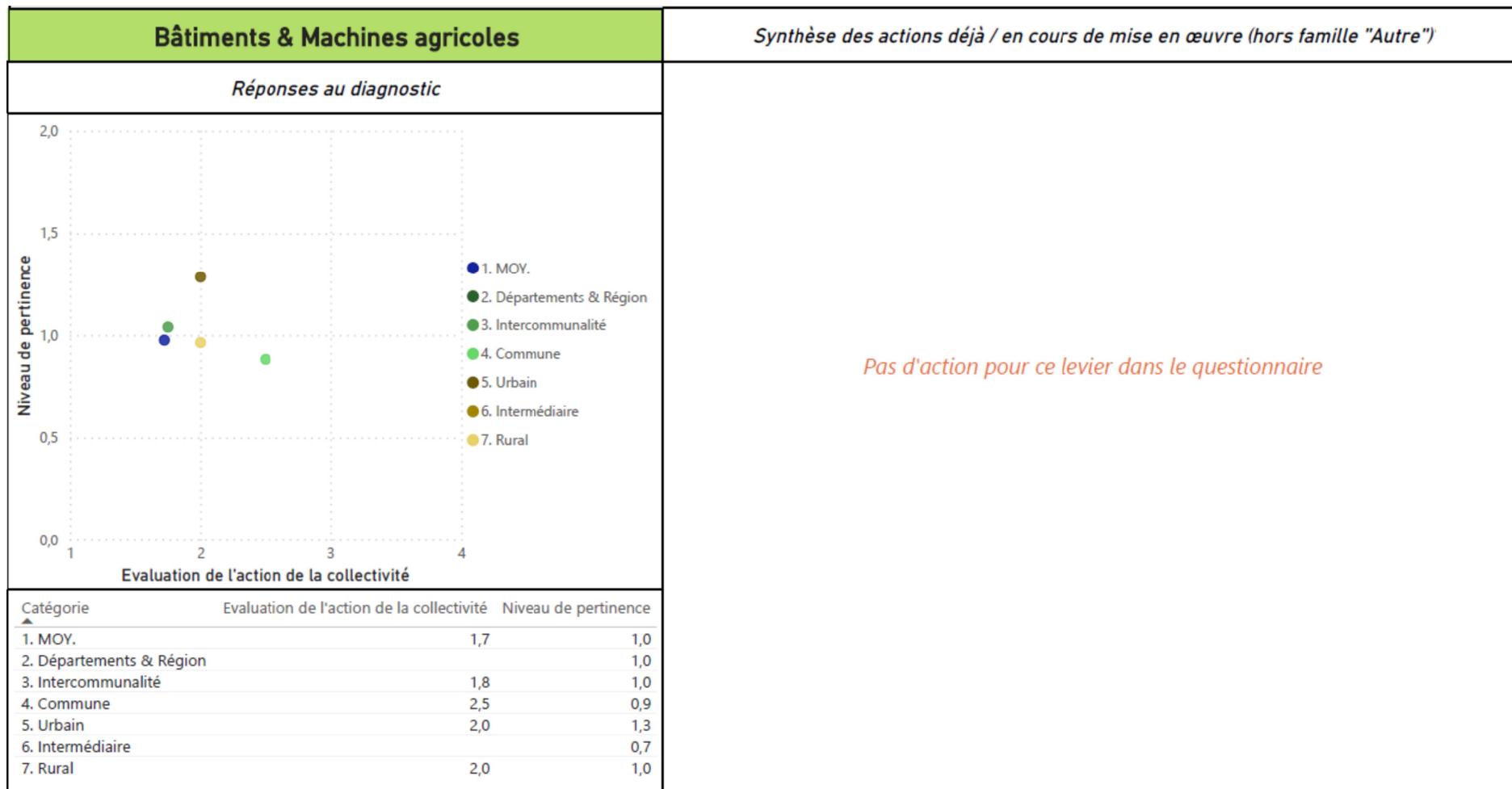
Rôle des citoyens :

- Néant

Agriculture

23 – Bâtiments
et machines agri

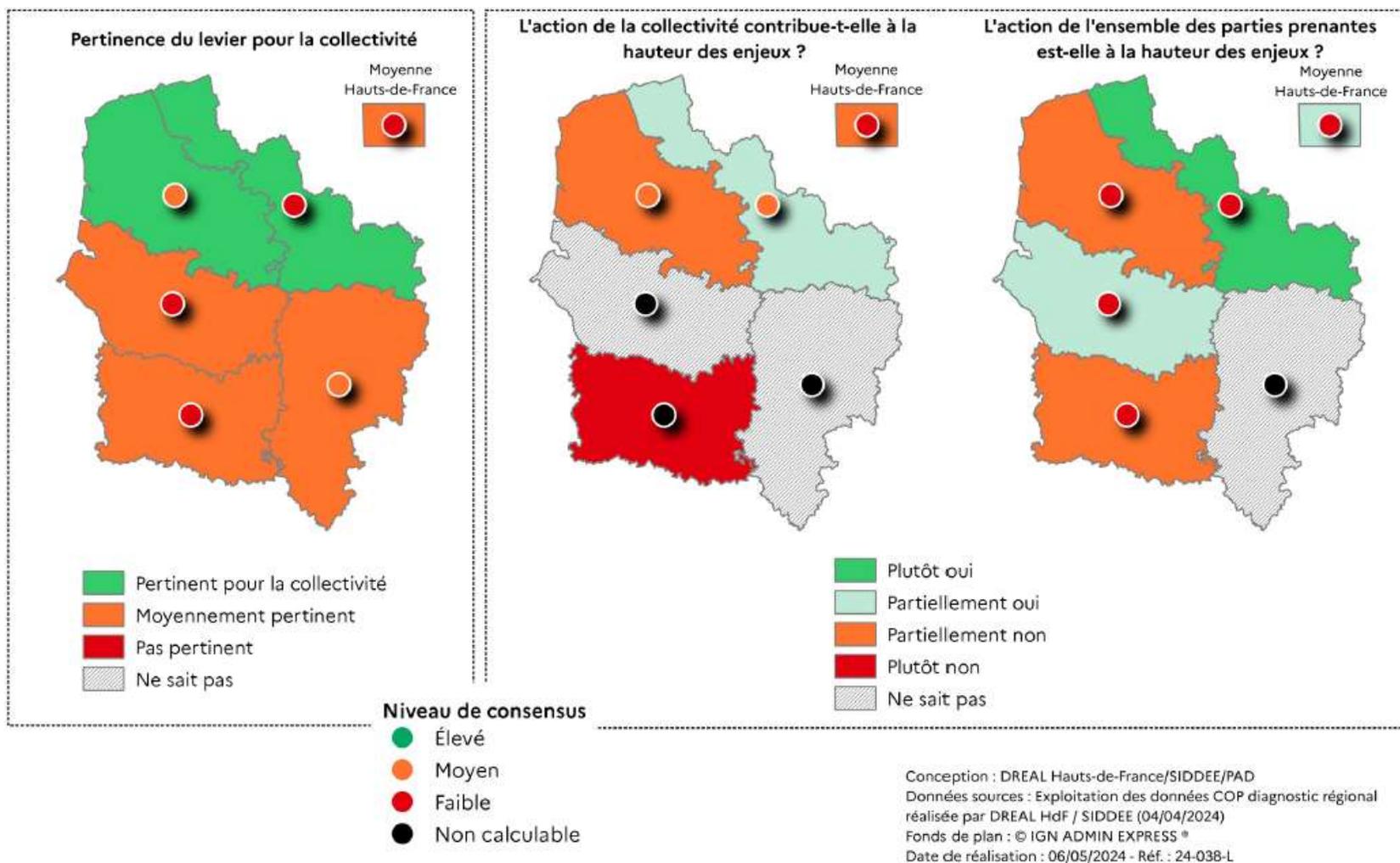
Levier 23 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

23 – Bâtiments
et machines agri

Levier 23 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 24 : Gestion des haies

Agriculture

24 – Gestion
des haies

Levier 24 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur l'entretien des haies existantes et la plantation de nouvelles haies

Enjeu : les haies présentent plusieurs avantages

- Augmentation du stockage de carbone et rendements agricoles
- Conservation de la biodiversité
- Régulation des inondations et épuration des eaux
- Production de bois / biomasse
- Ombrages, brise-vents
- Habitats d'auxiliaires

Cible nationale et implications

Constat : Depuis 20 ans, on perd 10-15 000kms de haies par an (i.e. -1,2%/an) car :

- Vieillissement des haies sans renouvellement, pratiques d'entretien dégradantes
- Arrachages

Cible 2030 : **50 000kms de linéaires nets de haies supplémentaires entre 2019 et 2030**, ce qui requiert d'inverser la tendance

Solutions :

- Réguler en cohérence entre l'ensemble des législations l'arrachage et le renouvellement de haies
- Planter de nouvelles haies
- Gérer durablement les haies existantes

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Surface agricole utile (SAU)

Source : AGRESTE

Données nationales SGPE

Agriculture

24 – Gestion
des haies

Levier 24 : trajectoire

BILAN SYNTHÉTIQUE MARS 2024 - PLAN DE RELANCE DISPOSITIF "PLANTONS LES HAIES"

LAUREATS	NOMBRE AGRICULTEURS SENSIBILISÉS VOLET A	NOMBRE PROJETS ACCOMPAGNÉS VOLET B	LINEAIRE DE HAIES (en km)	LINEAIRES D'ALIGNEMENT D'ARBRES INTRAPARCELLAIRES (Km)
10 structures	3403	672	361,22	1052,24

Levier 24 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbone auprès des producteurs...)
- Généraliser des pratiques de gestion durable des haies sur le réseau communal et limiter les pratiques dégradantes

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Privilégier l'approvisionnement en bois bocager labellisé
- Contribuer au renouvellement du linéaire de haies, y compris hors du domaine agricoles (bord de parcelles industrielles, parcs industriels et commerciaux...)

Rôle de l'Etat:

- Mesures du Plan Stratégique National : Ecorégime, aide à l'investissement 2e pilier (à la main des régions), BCAE8
- France Relance : objectif de +5000kml de haies en 2 ans
- Pacte pour la haie : objectif de +50 000 km en 10 ans

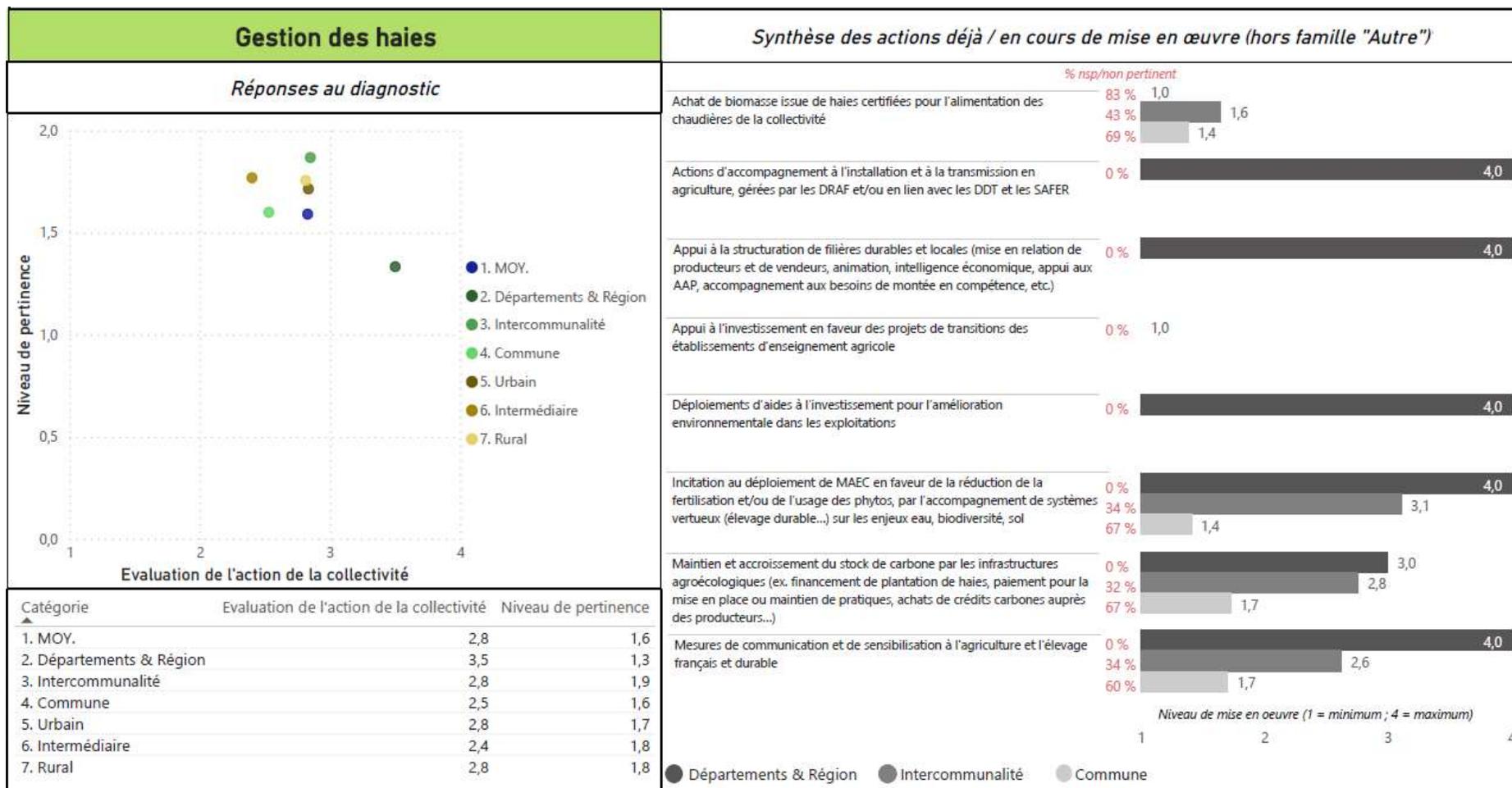
Rôle des citoyens :

- Néant

Agriculture

24 – Gestion
des haies

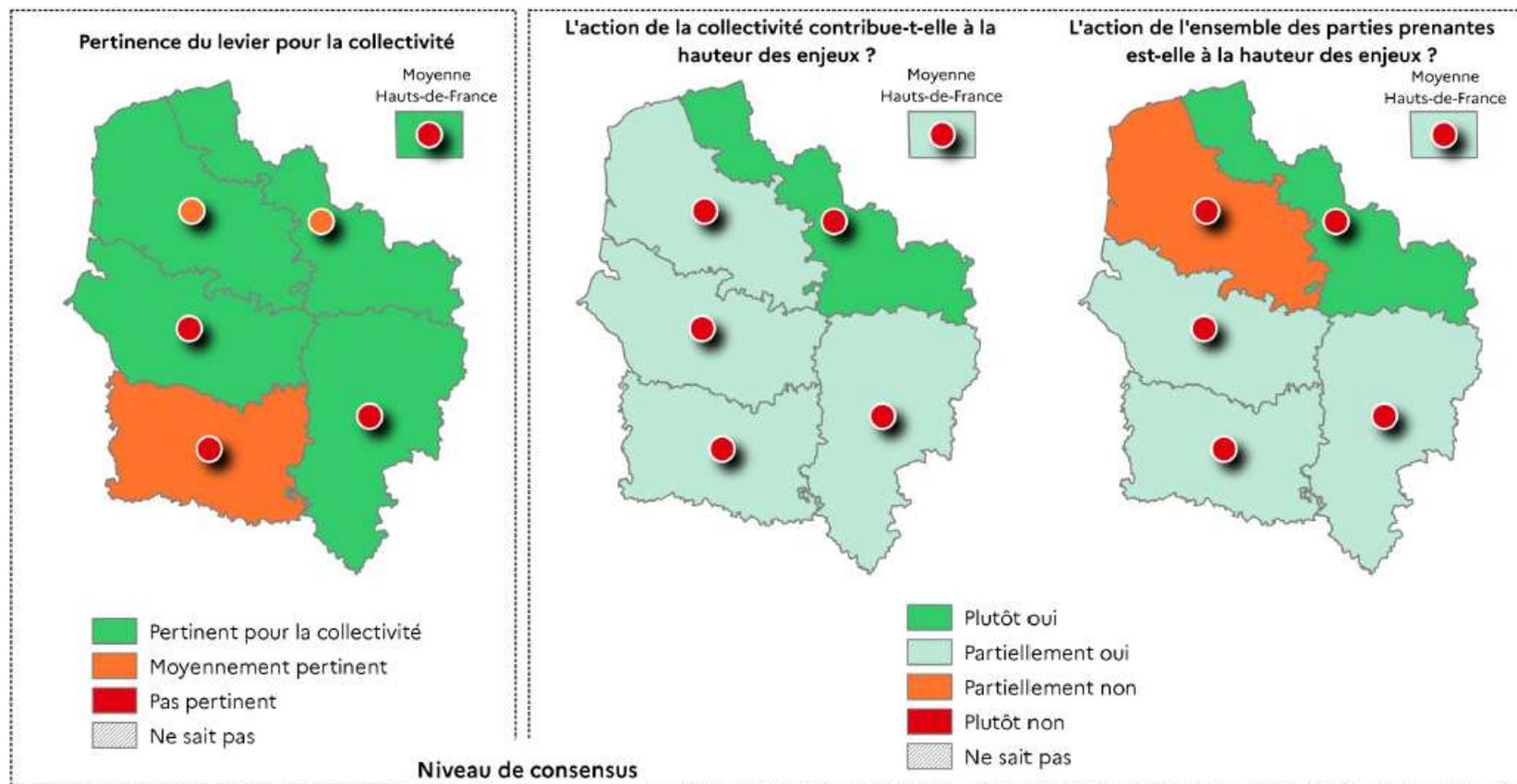
Levier 24 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

24 – Gestion
des haies

Levier 24 : Retours des EPCI et collectivités



- Niveau de consensus**
- Élevé
 - Moyen
 - Faible
 - Non calculable

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : Exploitation des données COP diagnostic régional réalisée par DREAL HdF / SIDDEE (04/04/2024)
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 Date de réalisation : 06/05/2024 - Réf. : 24-038-L

Agriculture

Levier 25 : Gestion des prairies

Agriculture

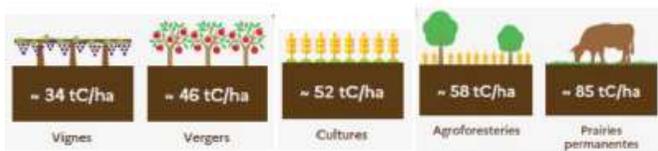
25 – Gestion
des prairies

Levier 25 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur les incitations permettant un moindre retournement des sols des prairies

Enjeu : la transition des systèmes prairiaux vers des cultures conduit à une perte importante et rapide de la matière organique au sol



Cible nationale et implications

Constat : En 2021, environ 40kha de prairies permanentes sont remis en culture (contre 100kha en 2010), occasionnant un déstockage de carbone

Cible 2030 : **diviser de nouveau par 2** ce rythme de retournement

Solution : maintenir un élevage durable sur un territoire

Clé de répartition territorialisation

Régional

Clé de répartition : Emissions liées au retournement des prairies

Source : CITEPA

Départemental

Clé de répartition : Surface toujours en herbe

Source : AGRESTE

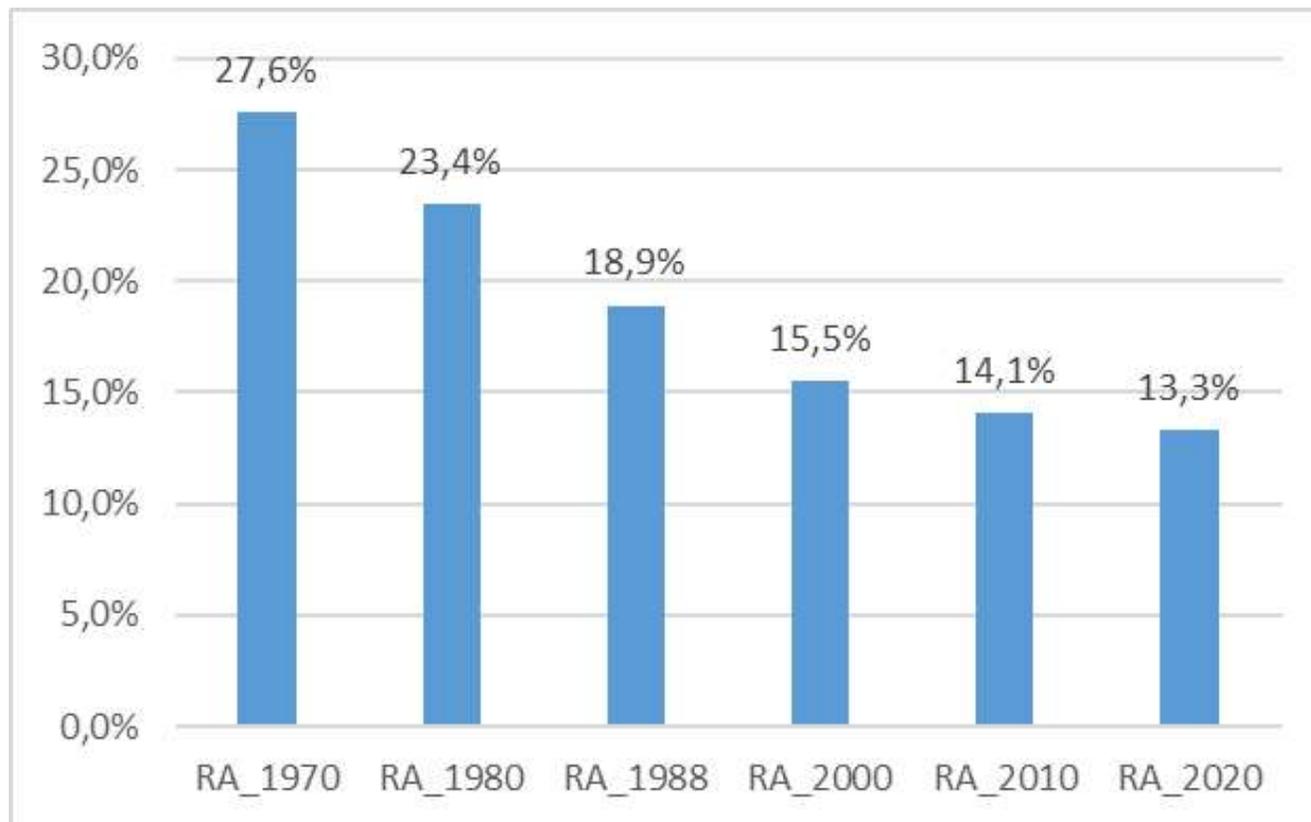
Données nationales SGPE

Levier 25 : état des lieux

Agriculture

25 – Gestion
des prairies

Evolution de la part des surfaces toujours en herbe (STH)
dans la SAU en Hauts-de-France depuis 1970

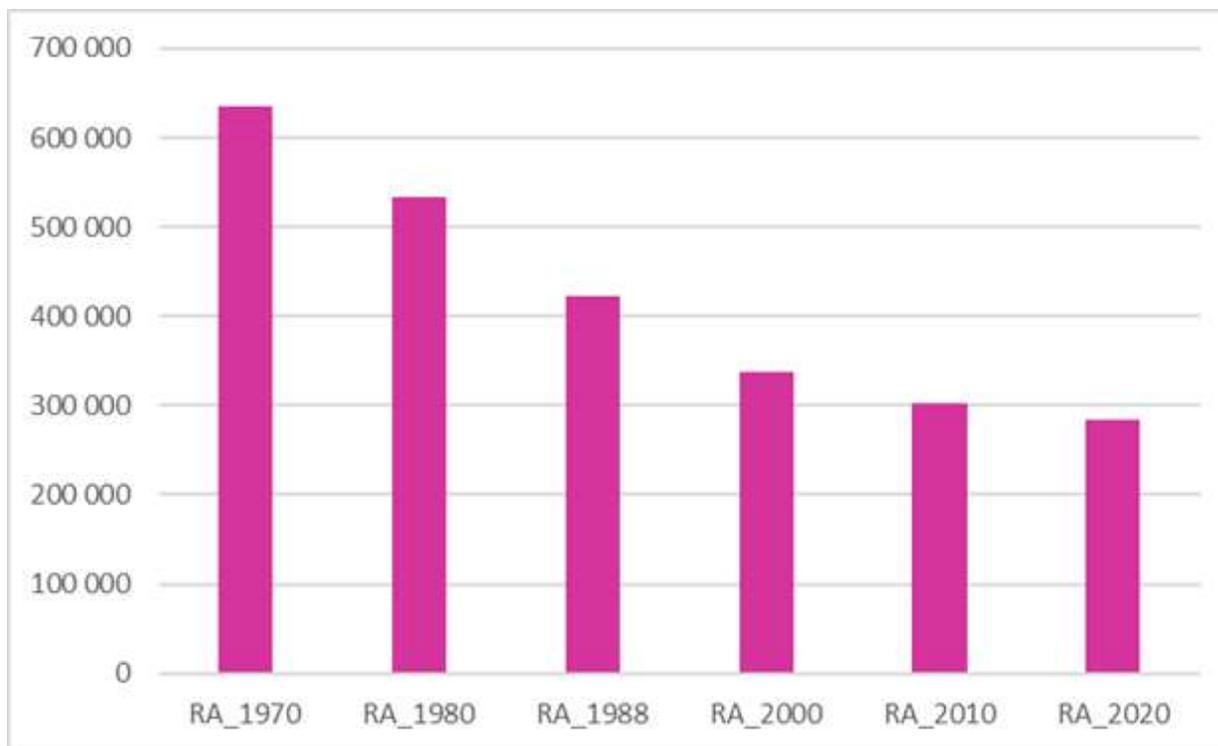


Levier 25 : état des lieux

Agriculture

25 – Gestion
des prairies

Evolution de la surface toujours en herbe (STH) en Hauts de France depuis 1970 (en ha)

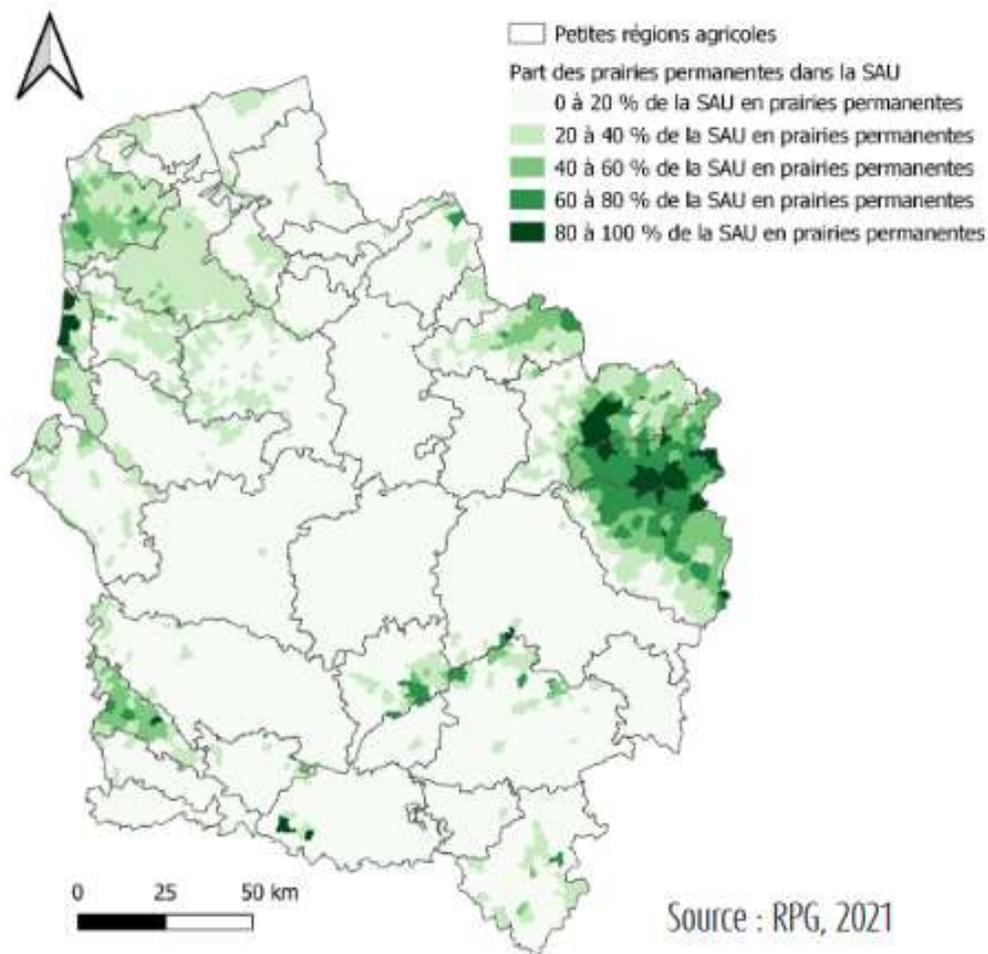


Levier 25 : état des lieux

Agriculture

25 – Gestion
des prairies

PART DES PRAIRIES DANS LA SURFACE AGRICOLE UTILE COMMUNALE DES HAUTS-DE-FRANCE EN 2021



Levier 25 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Installer des éleveurs pâturant sur les terres des collectivités
- Rendre visibles les prairies naturelles et les valoriser (Concours Général agricole Pratiques agroécologique, par le tourisme...)
- S'engager dans un dispositif de paiement pour services environnementaux pour soutenir financièrement les éleveurs maintenant ou développant les prairies,
- S'appuyer sur les projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux issus d'animaux nourris à l'herbe

Rôle de l'Etat:

- Mise en œuvre de la réglementation (conditionnalité PAC) et contrôles
- Soutien des projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux issus d'animaux nourris à l'herbe
- Protection et valorisation des SIQO¹

1. Signes officiels de la qualité et de l'origine

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

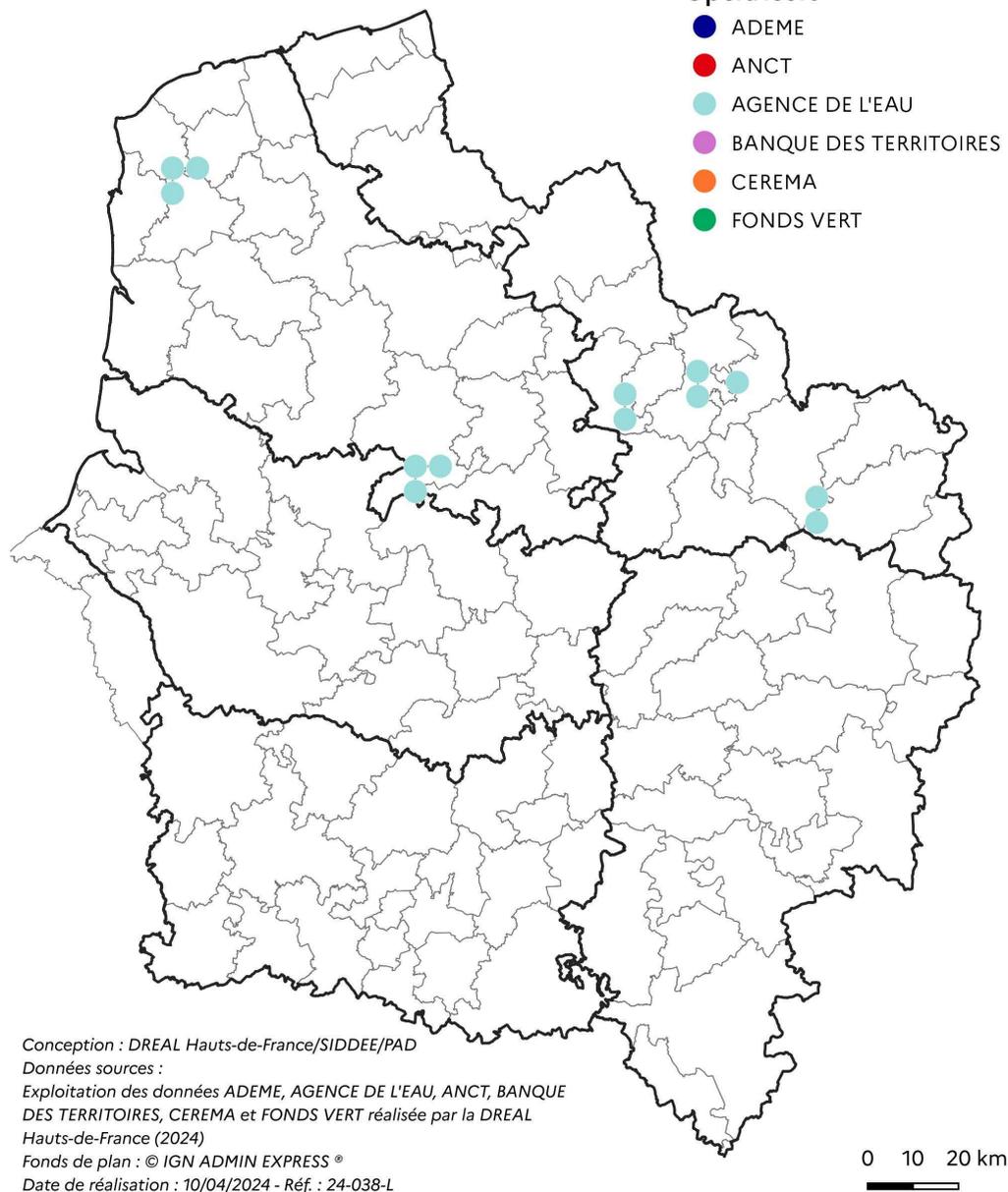
- Contractualiser de l'amont à l'aval de la filière lait et bovins viande la valorisation de produits issus de l'élevage durable

Rôle des citoyens :

- Valoriser dans leur consommation alimentaire des produits laitiers et bovins issus d'élevage durable et extensif (en prairies) dont les SIQO¹

Levier 25 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :
Ce document a été réalisé sur
la base d'un premier
croisement des BDD des
différents opérateurs. Il
conviendra de faire converger
les supports de suivi des projets
et d'affiner, en fonction des
catégories plus précises de
projets, l'offre
d'accompagnement.



Agriculture

25 – Gestion
des prairies

Levier 25 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Agence de l'eau	Paiements pour services environnementaux

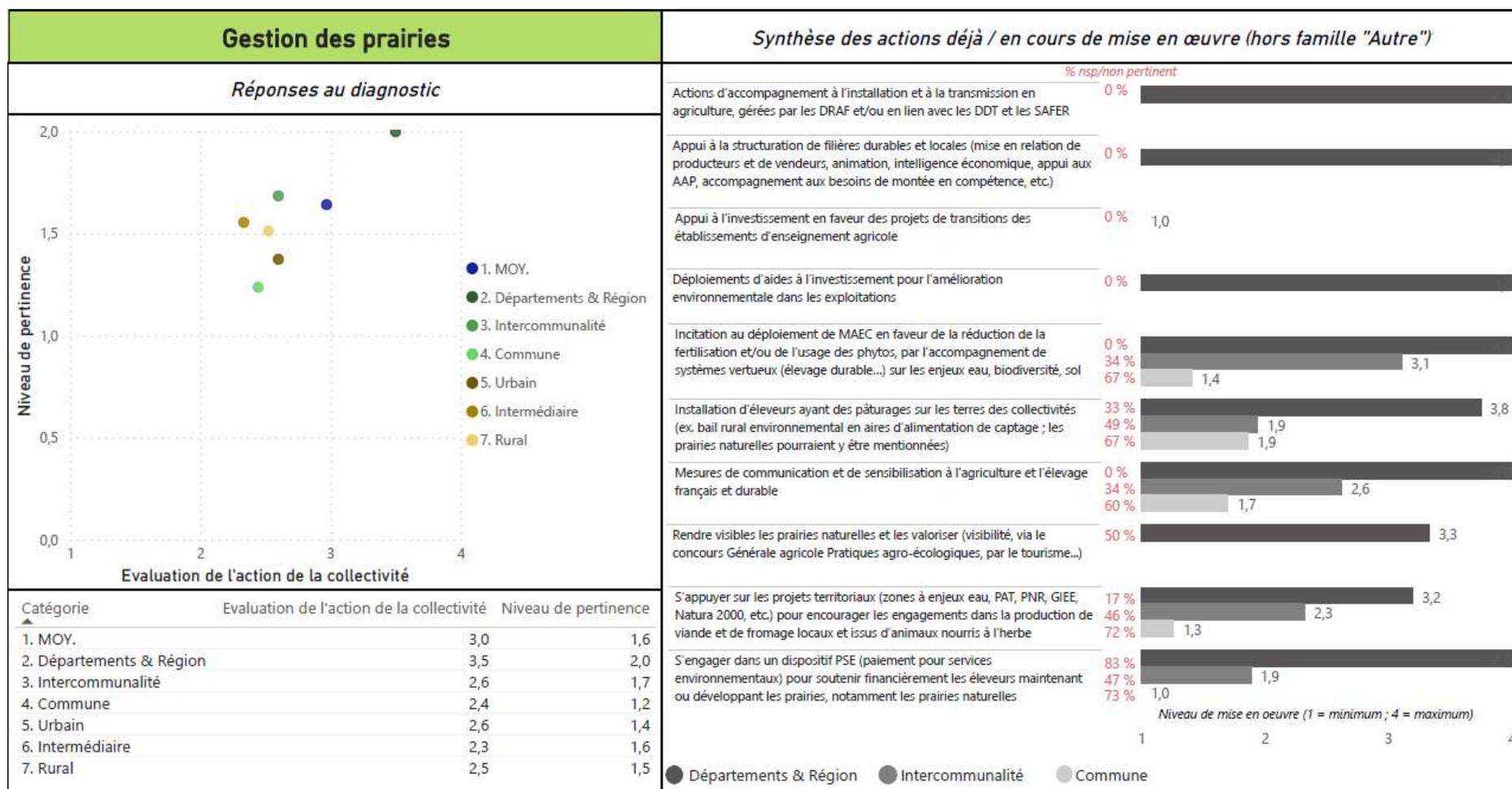
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Agriculture

25 – Gestion
des prairies

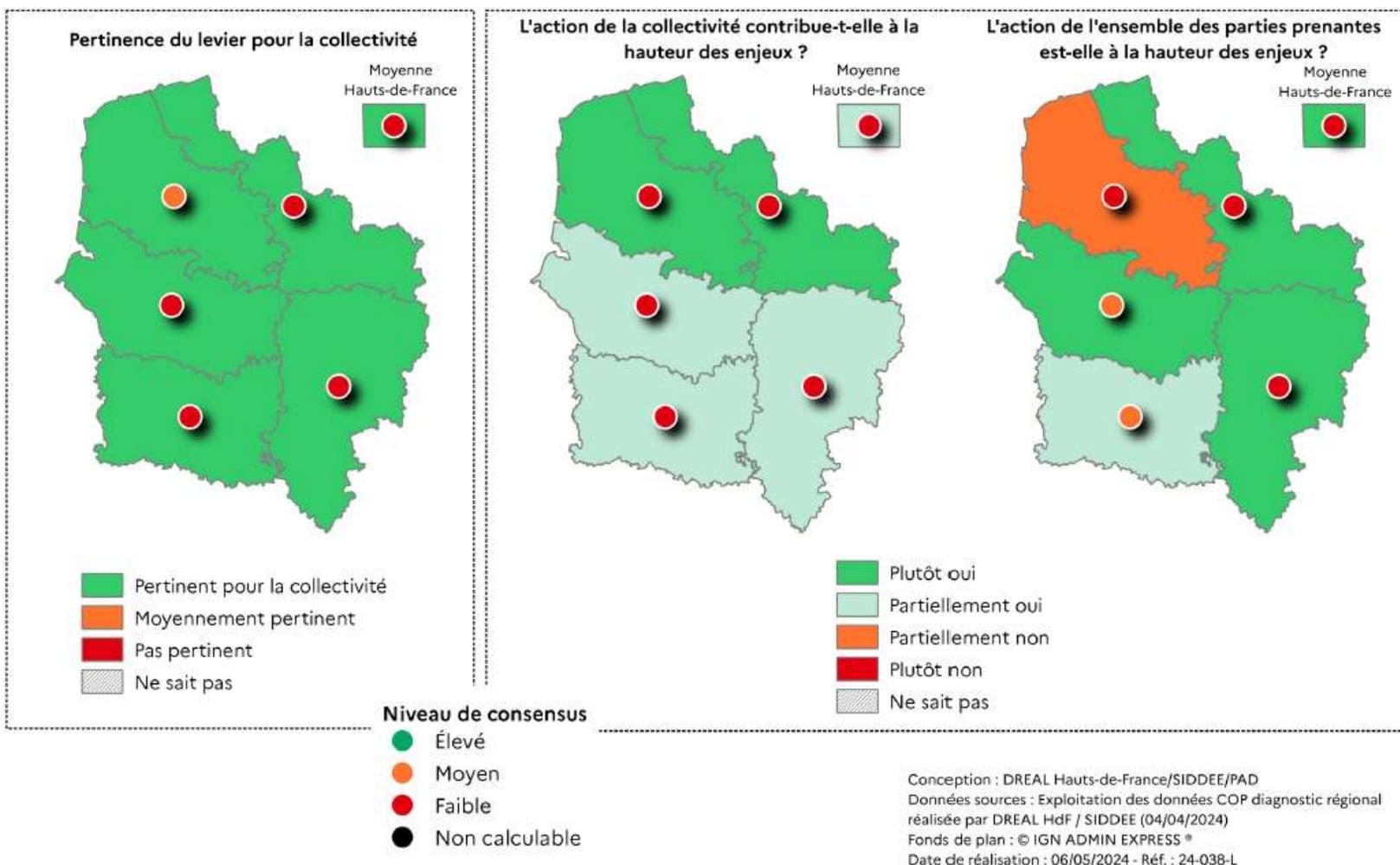
Levier 25 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

25 – Gestion
des prairies

Levier 25 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 26 : Pratiques stockantes

Agriculture

26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur le développement des autres pratiques stockantes (hors prairies et haies)

Enjeu :

- Les pratiques culturales stockantes identifiées par l'INRAe peuvent stocker entre 0,5 et 0,9tCO₂ par ha et par an
- Si on les généralisait à l'échelle des 17Mha de grandes cultures en France, le potentiel théorique dépasserait donc 10MtCO₂/an !

Cible nationale et implications

Constat : Les pratiques agricoles permettant de conserver / augmenter la teneur en matière organique des sols ne sont pas encore généralisées à l'ensemble de l'assolement

Cible 2030 : **Surfaces avec couverts intermédiaires : x2**

Solutions :

- Techniques culturales sans labour (travail du sol superficiel, semi direct...)
- Cultures intermédiaires
 - Pour capter de l'azote : pièges à nitrates CIPAN / engrais verts
 - Pour produire de l'énergie : cultures à valorisation énergétique CIVE
 - Pour commencer une nouvelle production : cultures dérobées
- Agroforesterie

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Terres arables

Source : AGRESTE

Données nationales SGPE

Agriculture

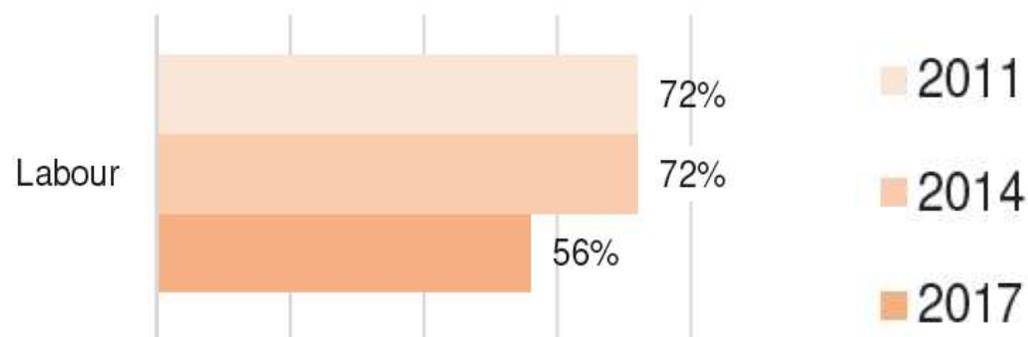
26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : état des lieux

- **Baisse du recours au labour :**

Graphique 4

Hauts-de-France : part des surfaces en grandes cultures concernées par le labour ou le désherbage



Source : Agreste-Enquêtes pratiques culturales 2011, 2014 et 2017

Agriculture

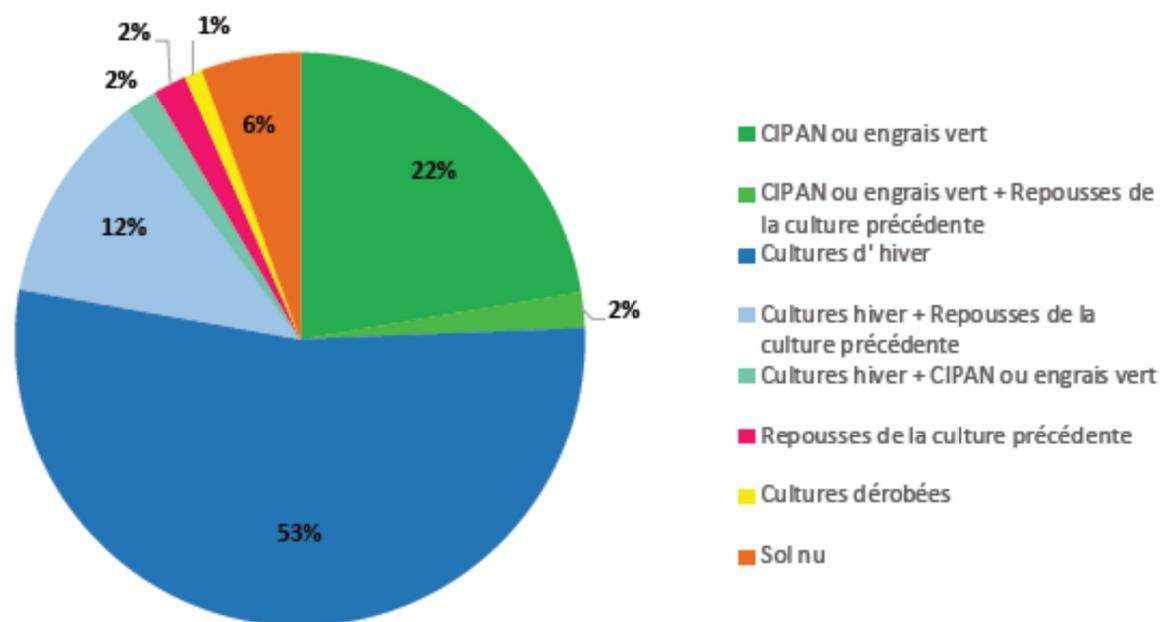
26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : état des lieux

- Données sur la couverture hivernale des sols :

Figure 1 - Hauts-de-France : Seule 6 % de la sole en grandes cultures reste "nue" en hiver

Répartition des surfaces en grandes cultures dans les Hauts-de-France selon la couverture hivernale



Source : Agreste - Enquête pratiques culturales 2017

Levier 26 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Achat de biomasse issus de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité
- Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbone auprès des producteurs...)
- Accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- R&D pour développer des semences de couverts intermédiaires résistantes et productives même dans un calendrier cultural contraint
- R&D pour proposer les variétés de couverts adaptées à chaque rotation et contexte pédoclimatique
- Achat de crédits carbone issus de l'agriculture
- Transfert des innovations et conseil

Rôle de l'Etat:

- Soutien à la filière biométhane
- Mise en œuvre de la réglementation (CIPAN, et conditionnalité de la PAC)
- Ecorégime de la PAC
- Promotion du Label Bas Carbone (voies agricoles)

Rôle des citoyens :

- Achat de crédits carbone

Agriculture

26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : état des lieux

Données sur l'agriculture de conservation des sols (ACS) :

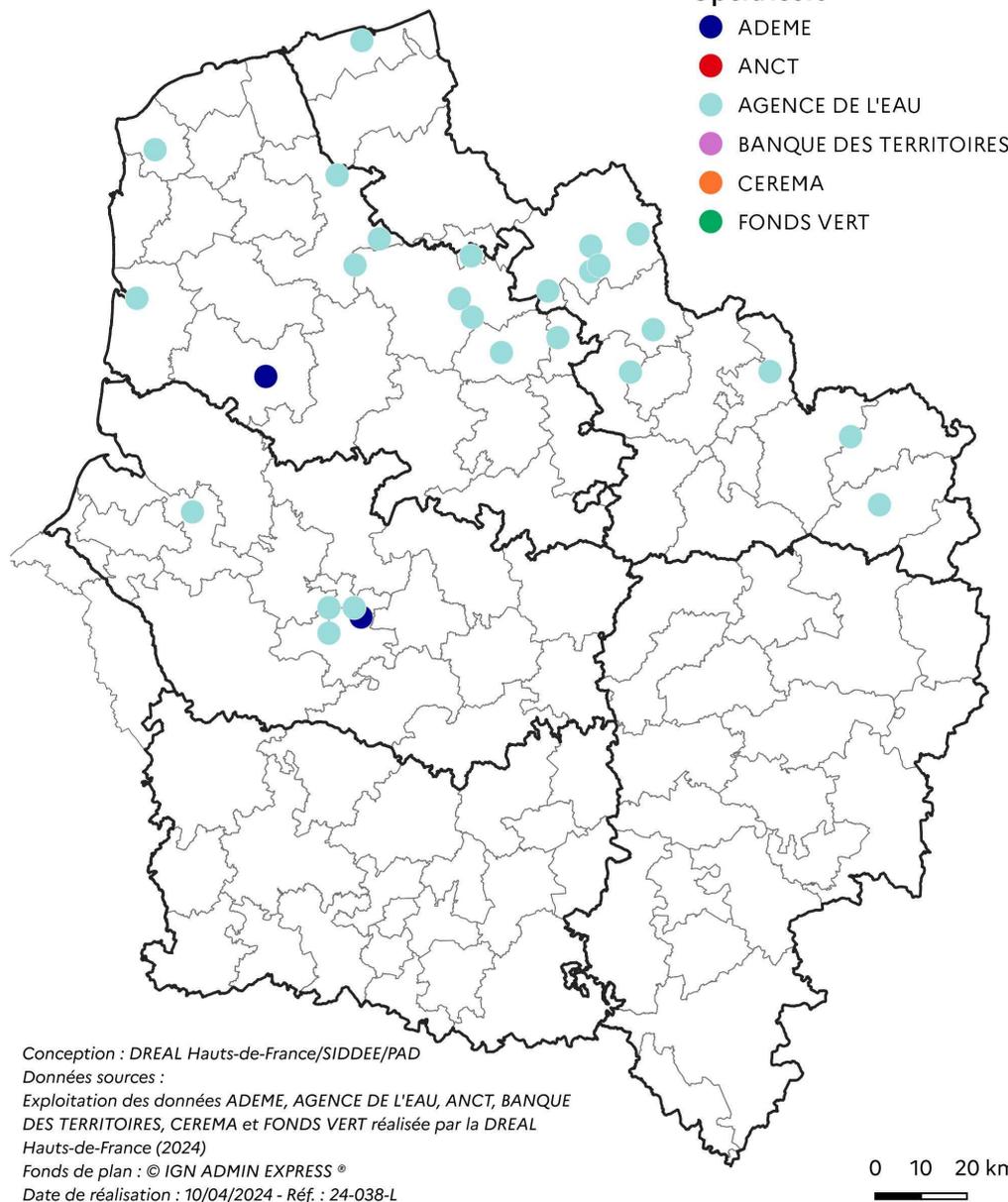
Le label « **Au cœur des sols** »

(<https://apad.asso.fr/le-label-au-coeur-des-sols/decouvrir-le-label>)

valorise ce type de pratiques. En Hauts-de-France, 8 exploitations étaient labellisées en 2020, 18 en 2022.

Levier 26 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :
Ce document a été réalisé
sur la base d'un premier
croisement des BDD des
différents opérateurs. Il
conviendra de faire
converger les supports de
suivi des projets et
d'affiner, en fonction des
catégories plus précises de
projets, l'offre
d'accompagnement.



Agriculture

26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Diagnostic Clim'Agri
Agence de l'eau	Restaurations écologiques

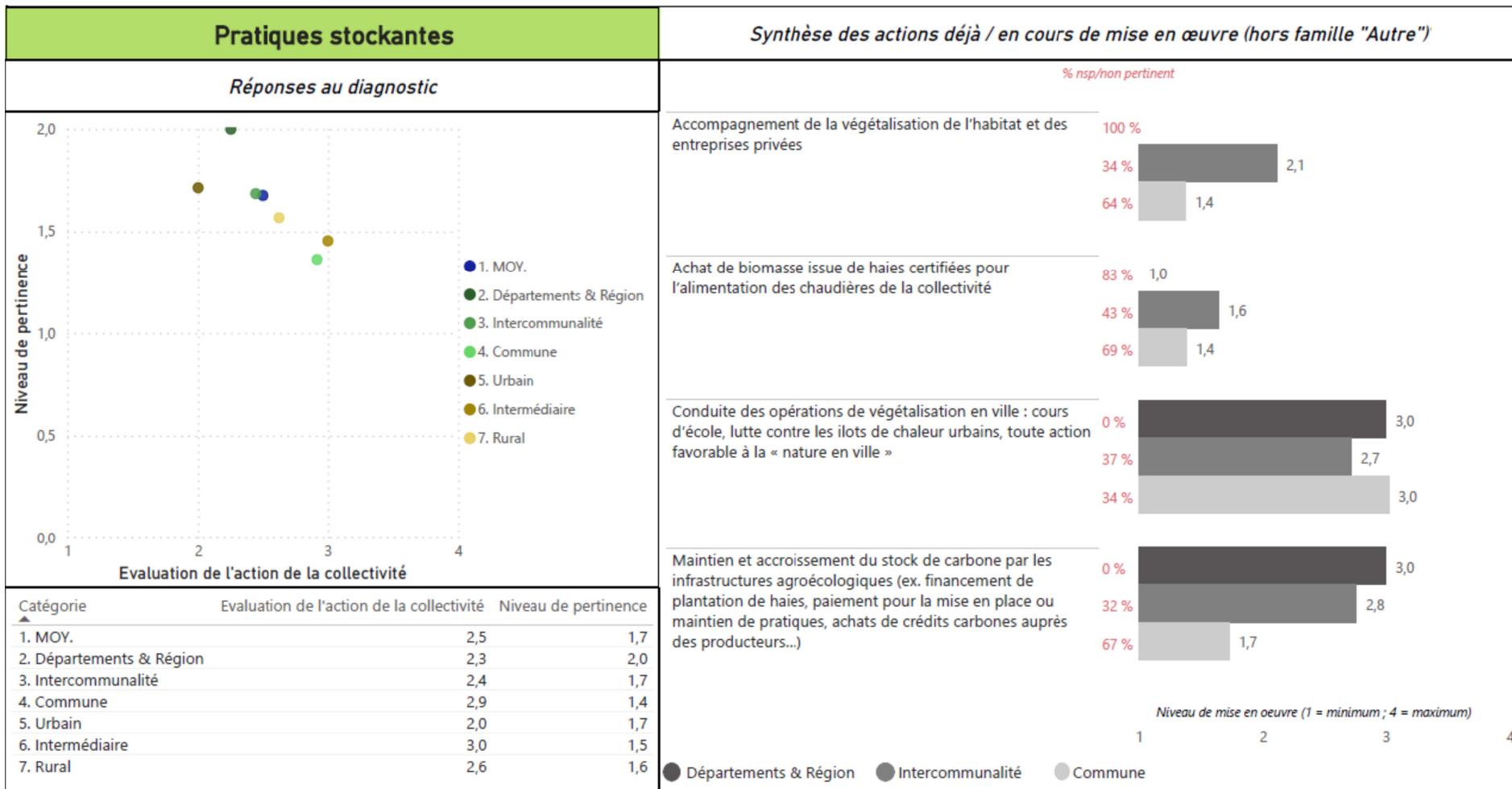
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Agriculture

26 – Pratiques
stockantes

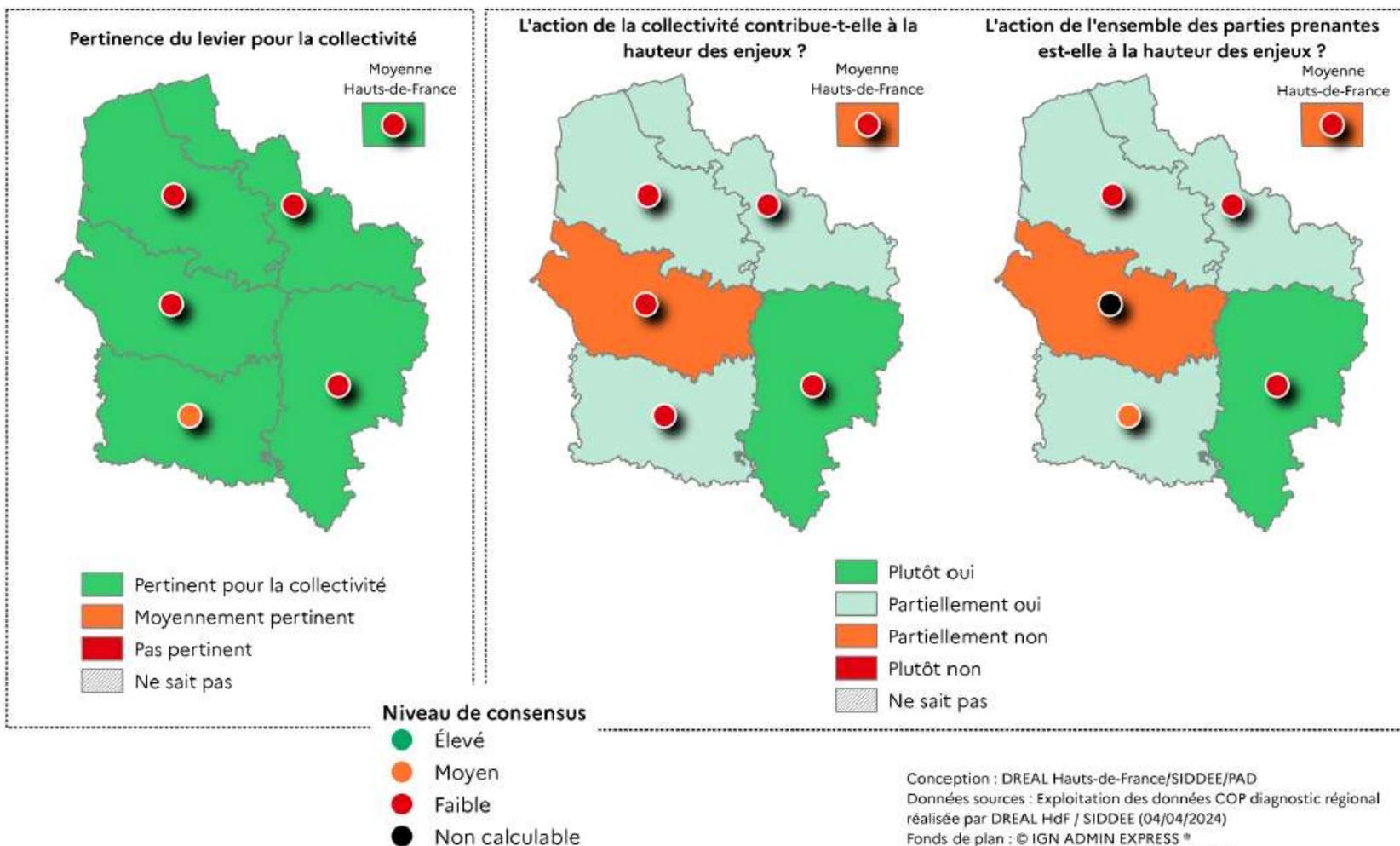
Levier 26 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

26 – Pratiques
stockantes

Levier 26 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 27 : Réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Agriculture

27 – Usages
phytosanitaires

Levier 27 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides et fongicides...) dans l'agriculture

Enjeu : L'utilisation de produits phytosanitaires constitue un enjeu

- De santé (agriculteurs, consommateurs)
- De biodiversité et ressources : contamination des eaux, menace pour les insectes pollinisateurs...
- De protection des cultures

Le principal défi est de diminuer leur recours tout en continuant à assurer un niveau de production agricole élevé et en limitant la prise de risque pour l'agriculteur

Cible nationale et implications

Constat : L'utilisation des produits phytosanitaires est stable depuis 2020 après une baisse de 10% par rapport à 2015-2017. Une baisse de 87% s'observe depuis 2016 sur les substances les plus dangereuses (CMR¹)

Cible 2030 : **baisse de 50% des usages** (Ecophyto 2030 – sous réserve de validation)

- i.e. baisse de 50% par rapport à la moyenne 2015-2017

Solutions :

- A l'échelle de la plante : biocontrôle, choix des semences, ...
- A l'échelle de la parcelle : techniques alternatives (ex. désherbage mécanique), agriculture de précision (outil d'aide à la décision), évolution du système de culture (diversification des rotations, couverture du sol,...)

Clé de répartition territo.

Non applicable dans l'attente de la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030, une fois celle-ci adoptée

1. Cancérigène, Mutagène Reprotogène

Levier 27 : état des lieux

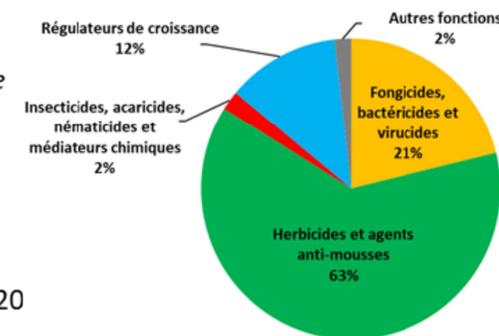
Agriculture

27 – Usages phytosanitaires

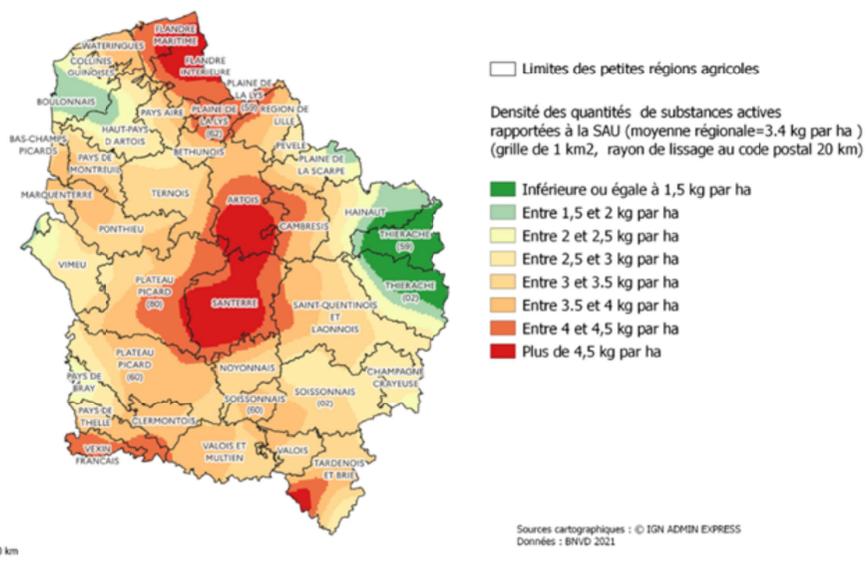
Chiffres clés de 2021

Quantité de Substance Active (QSA en kg ou T) = comptabilise sur une année les quantités de substances actives vendues sur un territoire donné

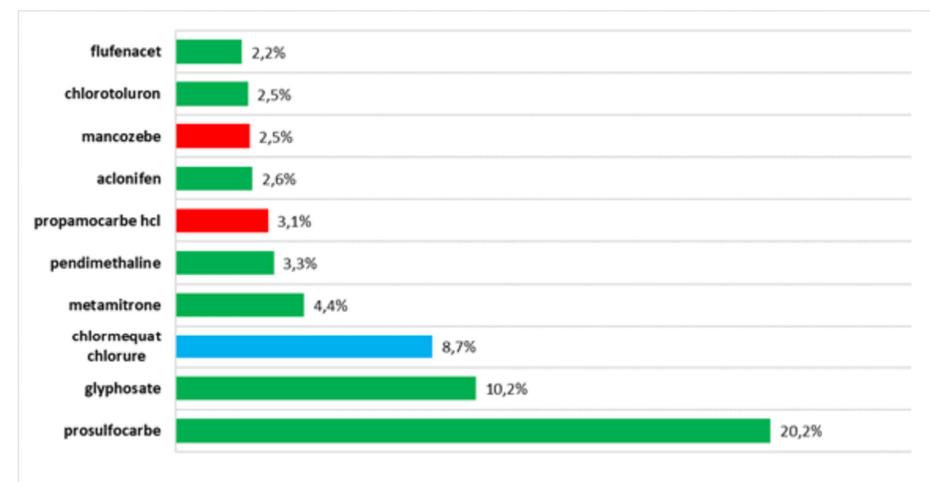
- QSA régionale : 9 096 T dont 77 % concerne des usages agricoles (7 119 T)
- Sur 340 substances actives à usage agricole les substances herbicides restent prédominantes
- Les substances de biocontrôle (1 916 T) continuent de progresser +34 % par rapport à 2020
- Les données QSA CMR restent **relativement stables** entre 2020 et 2021 (+ 2%)



Répartition de la QSA agricole 2021 par fonction



Densité des quantités de substances actives achetées en 2021 pour l'usage agricole par km² de territoire



Source : BNVD Traçabilité ; traitement DRAAF Hdf SRISE/SRAL

Levier 27 : trajectoire

Agriculture

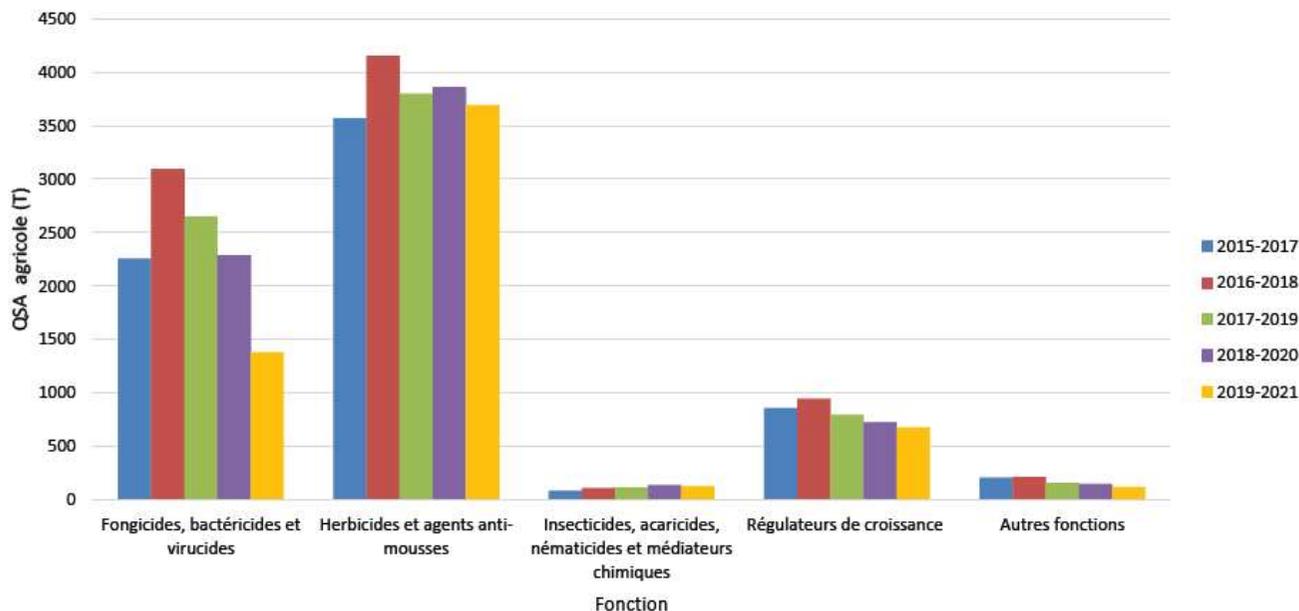
27 – Usages
phytosanitaires

Evolution en moyenne triennale

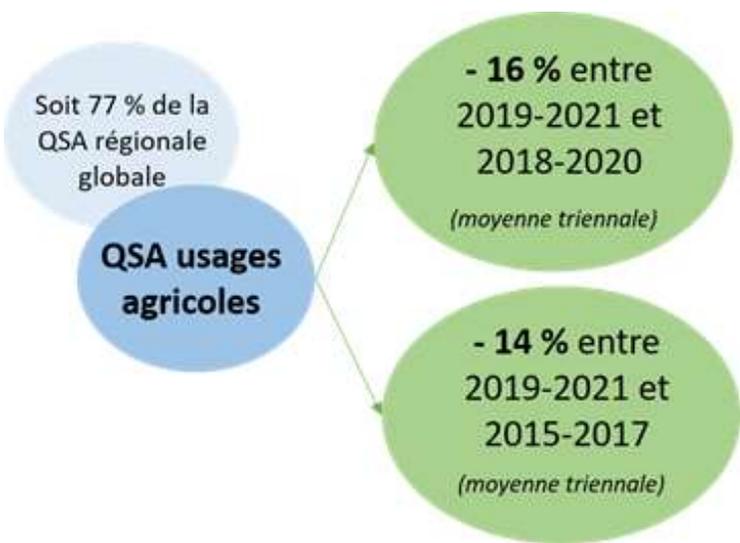
Entre 2015 et 2021 :

- les achats sont de l'ordre de 8 200 T en moyenne **avec des fluctuations annuelles marquées liées aux effets climatiques, à la pression parasitaire et aux comportements de stockage/déstockage (liés aux achats, en 2018 et 2019).**
- **les achats de substances de biocontrôle ont été multipliés par environ 5,6.**
- **les QSA CMR ont presque diminué de moitié (- 45 %) entre les périodes 2015-2017 et 2019-2021**

Evolution des QSA agricoles (T) exprimées en moyenne triennale par fonction



Source : BNV-d Traçabilité ; traitement DRAAF HdF SRISE/SRAL



Levier 27 : trajectoire

Agriculture

27 – Usages
phytosanitaires

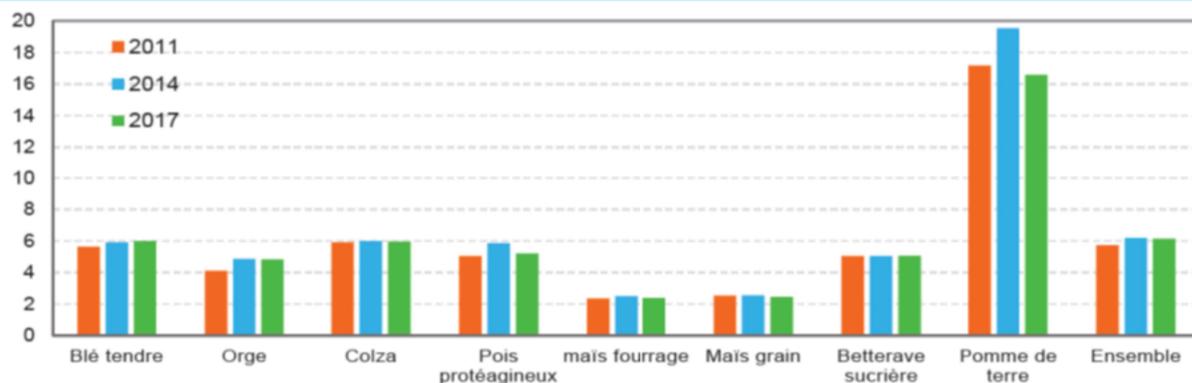
des données sur les IFT des grandes cultures (indice de fréquence de traitement) issus des enquêtes pratiques culturelles.

Figure 1 - IFT herbicide et non herbicide (sans traitement de semences) en 2011, 2014 et 2017

		IFT herbicide	IFT non herbicide	IFT total (traitements de semence exclus)
Hauts-de-France	2011	1,5	3,2	4,7
	2014	1,8	3,4	5,2
	2017	2,0	3,2	5,2
France métropolitaine	2011	1,4	1,8	3,2
	2014	1,7	2,0	3,7
	2017	1,8	2,1	3,9

Source : Agreste-Enquêtes sur les pratiques culturelles 2011, 2014 et 2017

Indicateur de fréquence de traitement moyen (avec traitement de semences) dans les Hauts-de-France



Source : Agreste - Enquêtes pratiques culturelles 2011, 2014 et 2017

Levier 27 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Inclusion des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats de la collectivité
- Cartographie des habitats naturels favorables aux insectes pollinisateurs et les zones à fort enjeu de conservation
- Intégration de l'enjeu phytosanitaire aux DOCOB et à l'accompagnement des gestionnaires de sites Natura 2000

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Participation au plan de recherche d'alternatives mené par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Favoriser le transfert des innovations et le conseil
- Fourniture ou soutien à l'acquisition de matériel participant à la production à bas niveau d'intrants
- Structuration de filières à bas niveaux d'intrants et de filières de diversifications

Rôle de l'Etat:

- Recherche, innovation, transfert et formation
- Subventions aux mesures agroécologiques et équipements
- Financement de projets de territoires, associant amont et aval des filières
- Soutien aux filières à bas niveaux d'intrants (ex. agriculture AB)
- Dispositif CEPP (certificat d'économie des produits phytosanitaires)
- Surveillance et protection des zones à enjeux

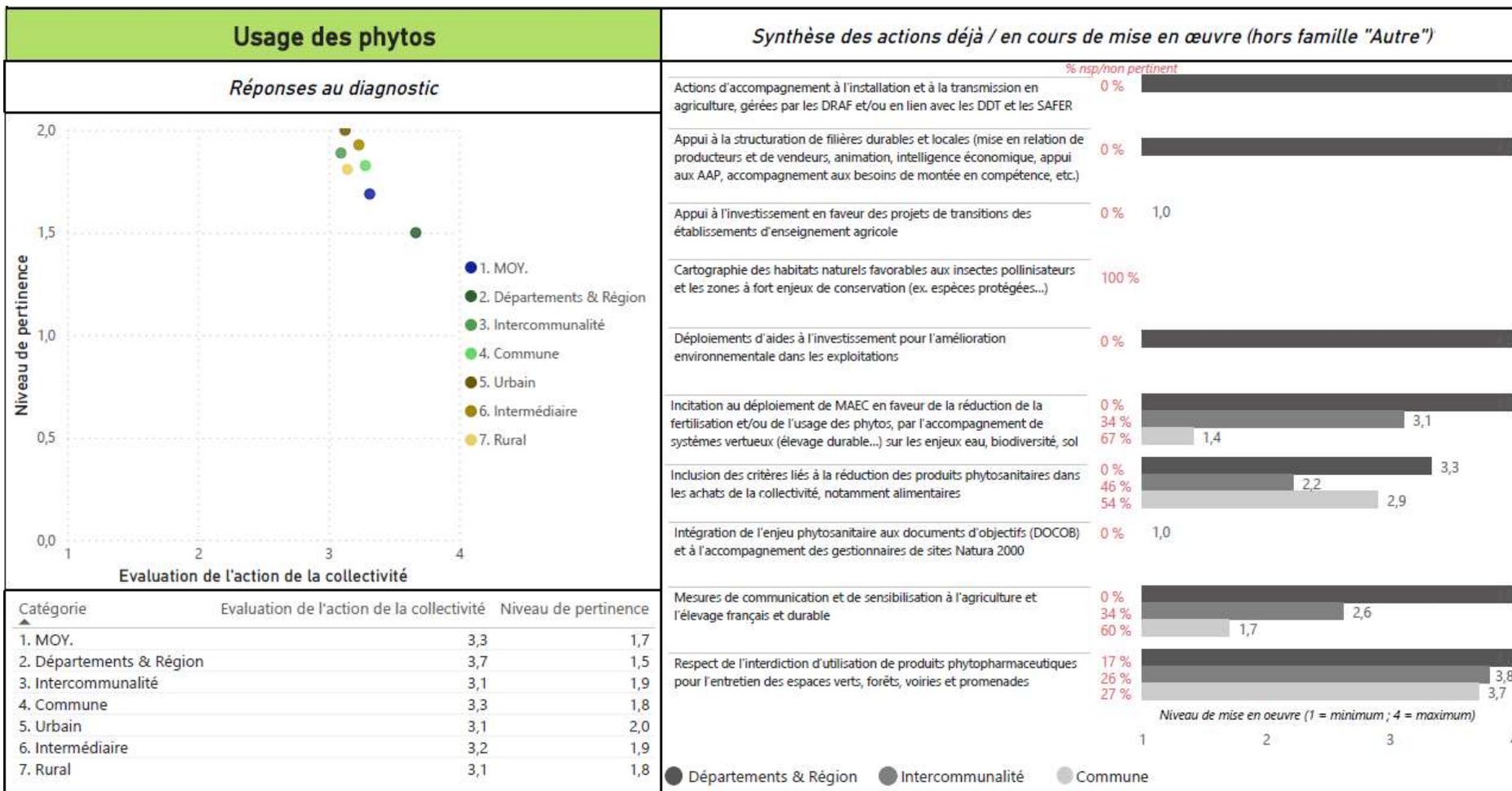
Rôle des citoyens :

- Soutien des démarches de réduction de produits phytosanitaires dans leurs achats

Agriculture

27 – Usages
phytosanitaires

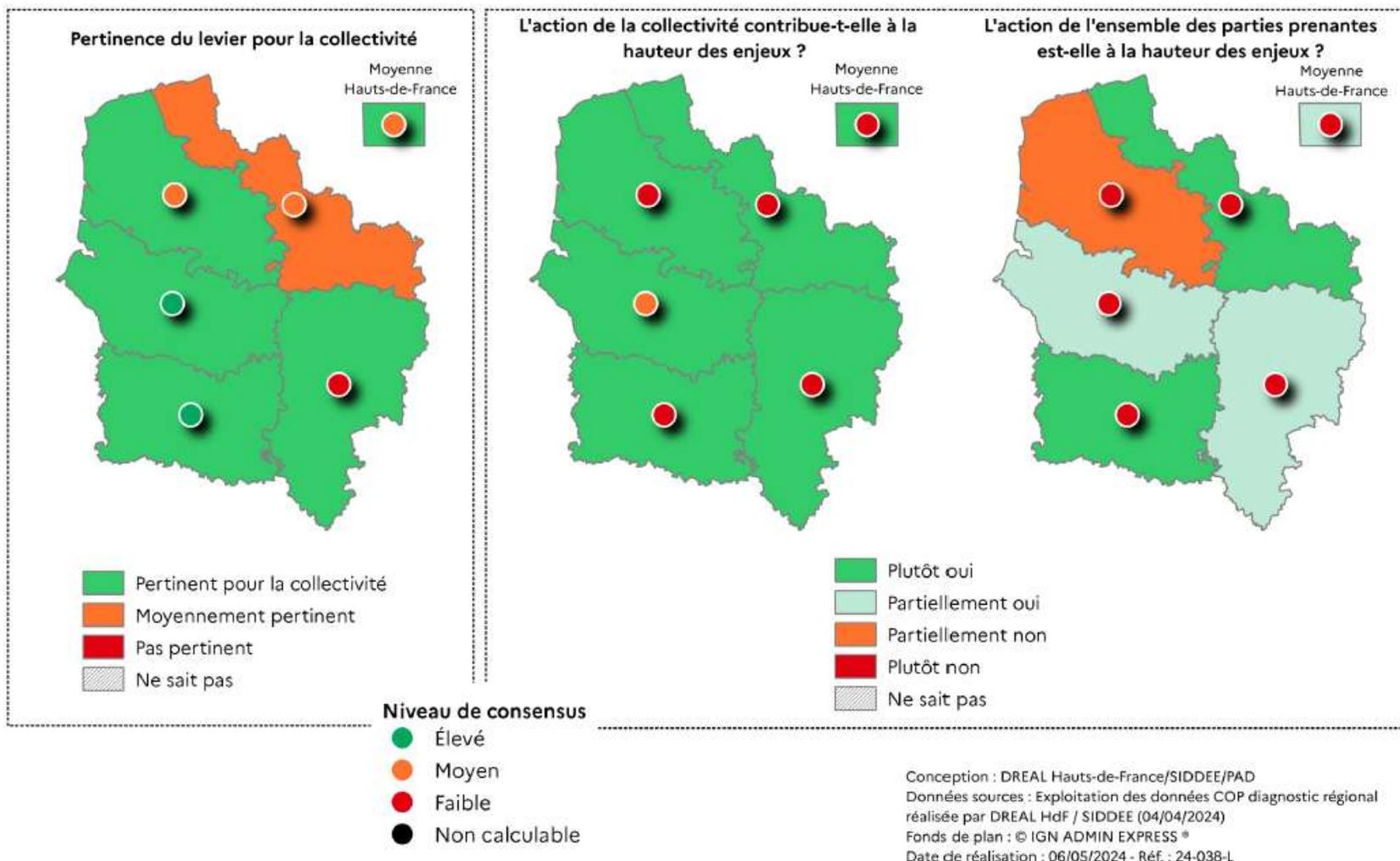
Levier 27 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

27 – Usages
phytosanitaires

Levier 27 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

Levier 28 : Agriculture biologique et HVE

Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Le levier porte sur le développement de l'agriculture biologique et le déploiement du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE)

Enjeu :

- L'agriculture biologique repose sur une gestion agricole durable qui exclut notamment les OGMs et restreint l'utilisation des produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides)
- La Haute Valeur Environnementale garantit que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (biodiversité, eau, protection des cultures et fertilisation)
- Ce sont deux dispositifs publics visant à mettre en valeur les produits agricoles plus respectueux de l'environnement, mais suivant des cadres de certification différents

Cible nationale et implications

Constat :

- Après une croissance de 10%/an dans les années 2010, la conjoncture actuelle montre un ralentissement de la dynamique de conversion en agriculture biologique et une hausse des déconversions
- Les certifications HVE augmentent régulièrement à un rythme qu'il convient de conforter.

Cible 2030 :

- **21% de la surface en AB** (contre 10,2% aujourd'hui)
- **50 000 exploitations** certifiées HVE (contre 37 000 aujourd'hui, soit 8% de la surface agricole)

Clé de répartition territo.

Agriculture biologique : non applicable. Des objectifs à l'initiative des territoires existent parfois

HVE : Une répartition indicative du nombre d'exploitations à certifier est proposée au prorata du nombre total d'exploitations du territoire

Données nationales SGPE

Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : État des lieux

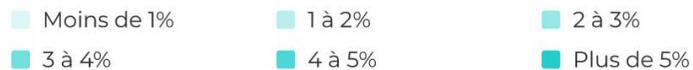


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PART DES SURFACES BIO ET EN CONVERSION EN 2022

Hauts-de-France - Départements - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)

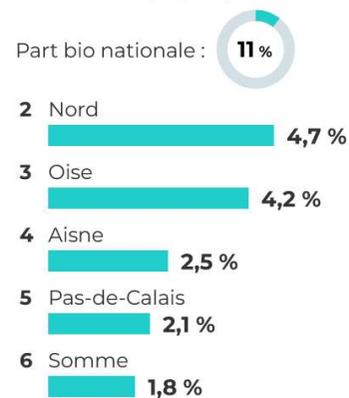


Part des surfaces bio et en conversion



Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs

Classement de la part des surfaces bio et en conversion (Top 10)



Agriculture

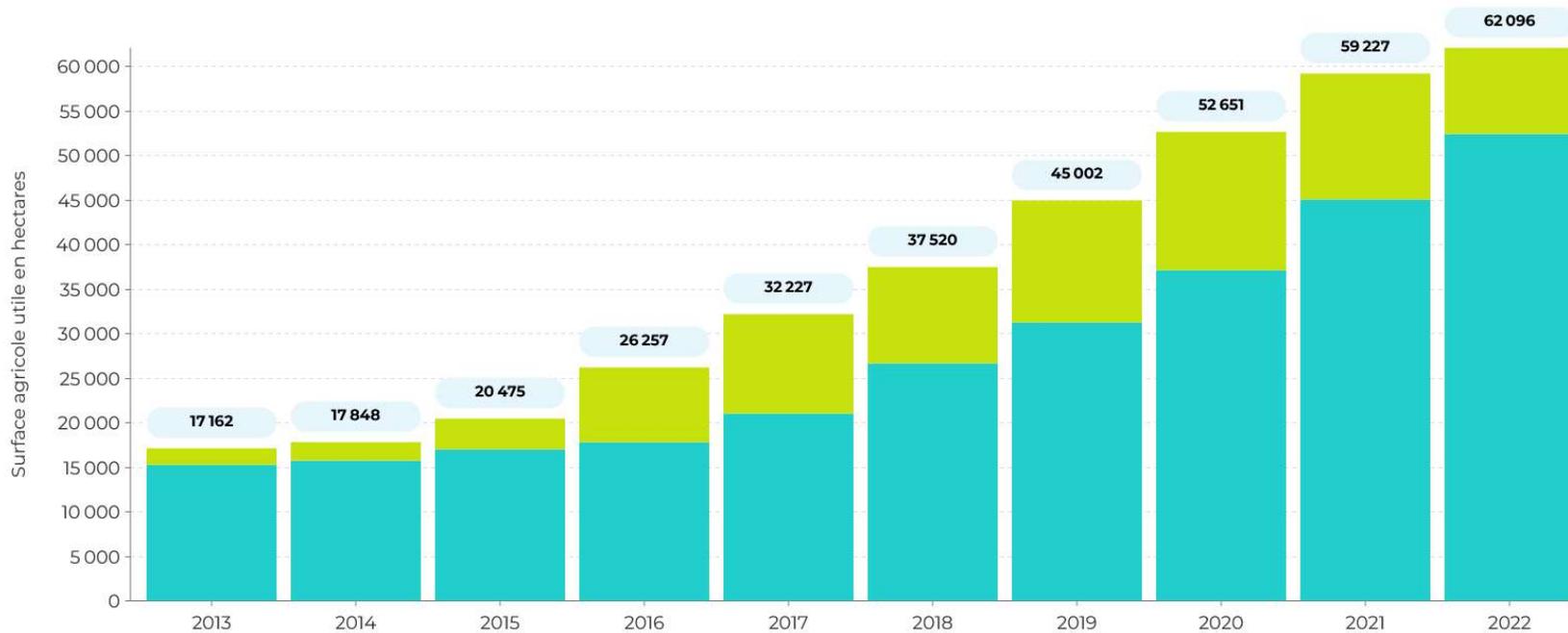
28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : Trajectoire



ÉVOLUTION DES SURFACES BIO OU EN CONVERSION

Hauts-de-France - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)



■ Surfaces certifiées bio ■ Surfaces en conversion

Sources : Aence Bio / Organismes Certificateurs

Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : Trajectoire



En bref : 643 producteurs certifiés HVE en HDF au 1/01/2023,
contre 449 au 1/07/2022.

Répartition des producteurs
certifiés selon
leur production principale :

FILIÈRE VÉGÉTALE

	1 ^{er} juillet 2022		1 ^{er} janvier 2023	
	Nb exploitations	Surface minimale associée (en ha)	Nb exploitations	Surface minimale associée (en ha)
Arboriculture	14	795	18	963
Grandes cultures	166	29 954	303	47 778
Horticulture	4	314	3	280
Maraichage	21	1 541	24	1 560
Viticulture	217	1 326	287	1 975
Autres cultures	4	353	8	522
Total	426	34 283	643	53 078

Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : Trajectoire

Source : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve>

En bref : 643 producteurs certifiés HVE en HDF au 1/01/2023,
contre 449 au 1/07/2022.



Répartition des producteurs
certifiés selon
leur production principale :

FILIÈRE ANIMALE

	1 ^{er} juillet 2022		1 ^{er} janvier 2023	
	Nb exploitations	Surface minimale associée (en ha)	Nb exploitations	Surface minimale associée (en ha)
Apiculteur				
Bovins lait	19	2 260	30	3 658
Bovins viande	15	2 253	17	2 732
Caprins	1	208	1	208
Équidés	1	252	1	252
Lapins				
Oeufs	1	86	1	86
Ovins	3	359	3	349
Porcins	2	279	2	279
Volailles	6	306	7	436
Autres				
Total	48	6 003	62	8 000

Levier 28 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Installation des producteurs en AB ou HVE sur les propriétés des collectivités (ex. bail rural environnemental et clause AB)
- Identification des priorités de production du territoire afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande
- Appui aux projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production AB ou HVE
- Création et animation des ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles (ex. ateliers cuisine, des espaces potagers, etc.)

Rôle de l'Etat:

- Aides financière à la filière Bio : aide à la conversion, crédit d'impôt, Fonds avenir bio
- Rémunération supplémentaire des agriculteurs bio et HVE via les différents niveaux de l'écorégime (voie des certifications)
- Respect de la réglementation et des objectifs EGALIM (part du bio dans les achats des cantines publiques) et LRC (cantines privées)
- Financer la communication pour stimuler la demande
- Appui aux projets alimentaires territoriaux (PAT) et aux projets de territoires

Rôle des filières / entreprises / exploitations:

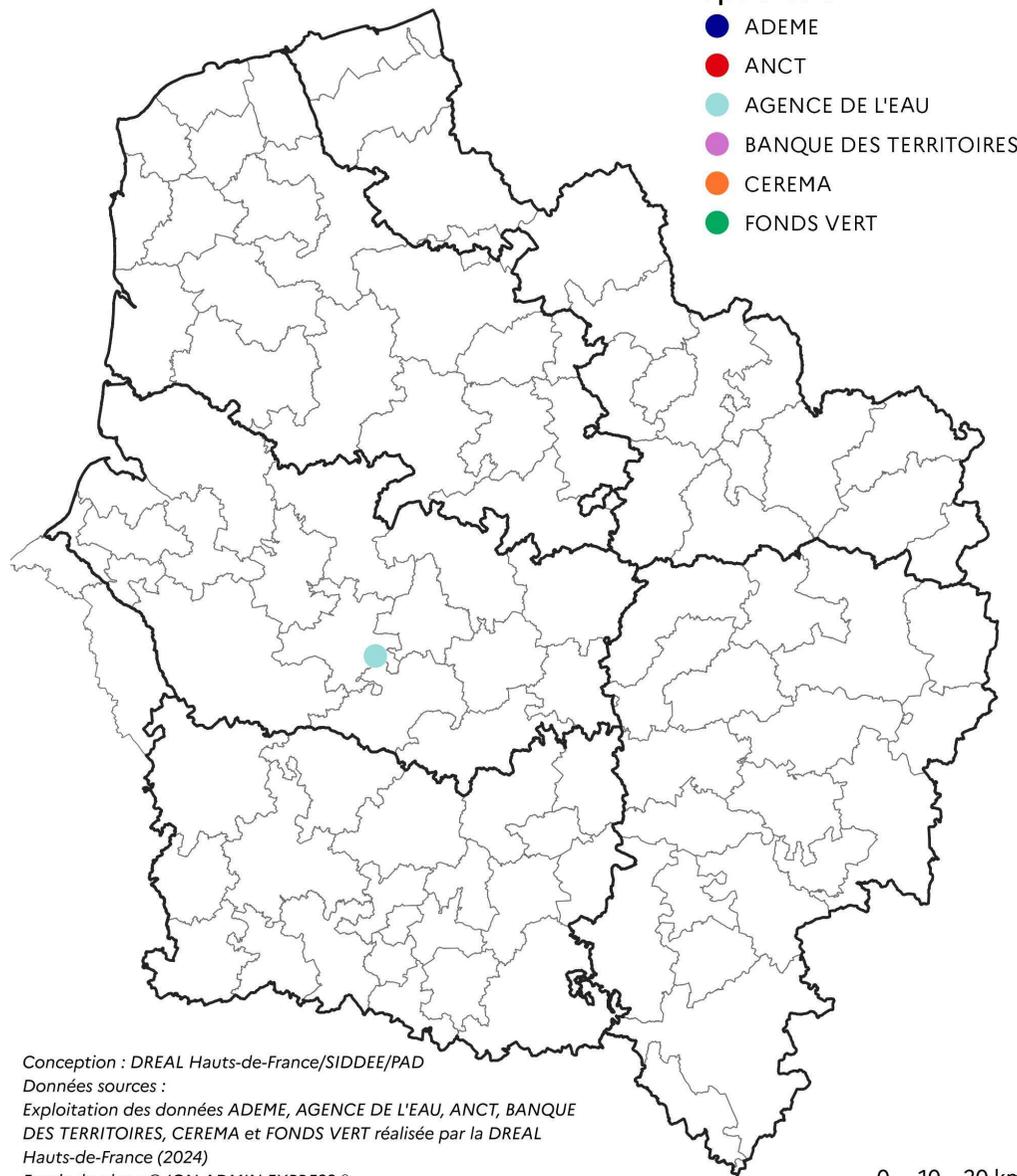
- Contractualisation pour valoriser de l'amont à l'aval la transformation et la distribution de produits agricoles bio et HVE
- Garantir une place plus importante aux produits issus de ces modes de production dans les rayons de la distribution et dans les plats proposés en restauration

Rôle des citoyens :

- Consommation de produits issus de l'agriculture bio et HVE
- S'engager collectivement (ex : aller à la rencontre des agriculteurs bio de son territoire pour les aider à faire connaître leur travail et leurs produits aux habitants du territoire)

Levier 28 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :
Ce document a été réalisé
sur la base d'un premier
croisement des BDD des
différents opérateurs. Il
conviendra de faire
converger les supports de
suivi des projets et d'affiner,
en fonction des catégories
plus précises de projets,
l'offre d'accompagnement.



0 10 20 km



Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Agence de l'eau	Certification collective HVE

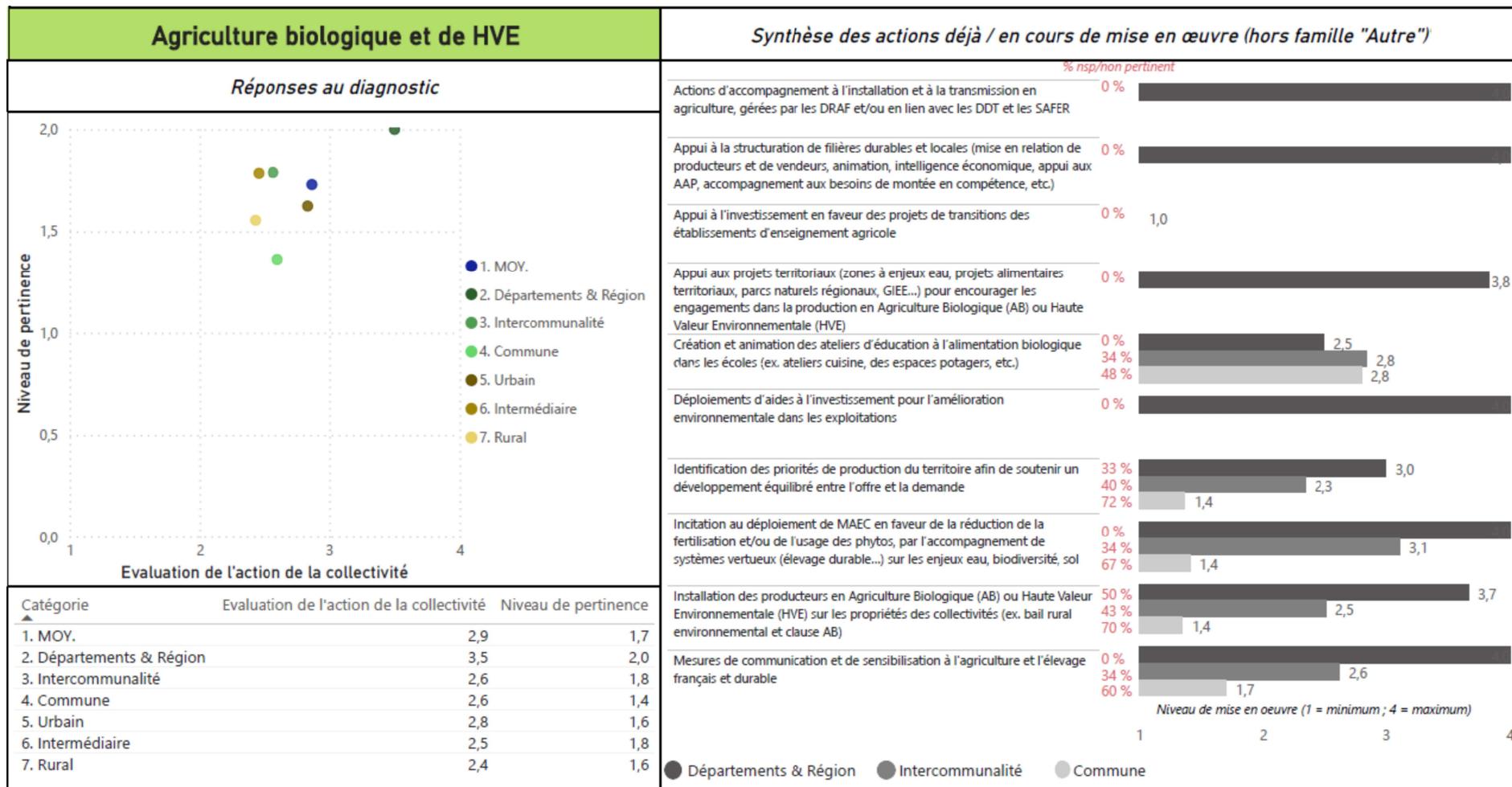
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

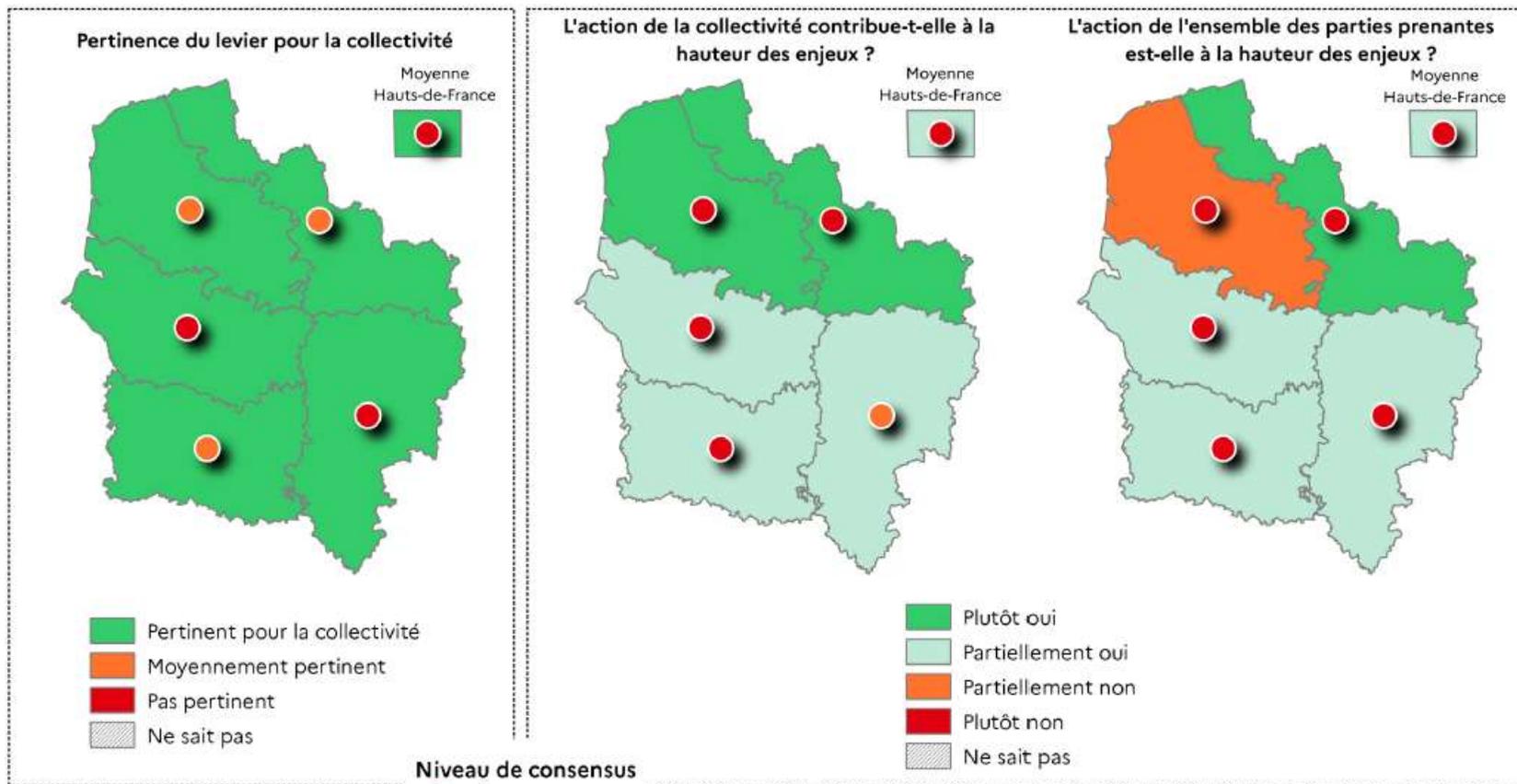
Levier 28 : Retours des EPCI et collectivités



Agriculture

28 – Agriculture
Bio et HVE

Levier 28 : Retours des EPCI et collectivités



Niveau de consensus
 ● Élevé
 ● Moyen
 ● Faible
 ● Non calculable

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : Exploitation des données COP diagnostic régional
 réalisée par DREAL HdF / SIDDEE (04/04/2024)
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 Date de réalisation : 06/05/2024 - Réf. : 24-038-L

Agriculture : Synthèse

Levier 21 : Changement de pratiques de fertilisation azotée

des marges de progrès mais une trajectoire raisonnable. Une forte mobilisation des collectivités régionales et départementales. Une vision partagée de la pertinence mais une mobilisation modérée des groupements de communes.

Levier 22 : Élevage durable

décapitalisation marquée du cheptel bovin. Forte mobilisation de des collectivités régionales et départementales.

Levier 23 : Bâtiments et machines agricoles

trajectoire non en phase avec les objectifs. Fort dissensus quant à la pertinence du levier et l'importance des actions des collectivités locales.

Levier 24 : Gestion des haies

données manquantes pour caractériser l'état des lieux. Dissensus sur l'évaluation de l'action des collectivités ; Forte demande d'accompagnement.

Levier 25 : Gestion des prairies

trajectoire tendancielle à la baisse marquée. Consensus sur la pertinence mais hésitations quant à l'action de chacun et attente d'une meilleure mobilisation des parties prenantes.

Levier 26 : Pratiques stockantes

Consensus sur la pertinence du levier mais implication toute relatives des collectivités, qui attendent une mobilisation des parties prenantes.

Levier 27 : Réduction de l'usage des produits phytosanitaires

pertinence du levier pas tout à fait partagée, mobilisation forte des collectivités mais attente forte d'une mobilisation plus générale.

Levier 28 : Agriculture

biologique et HVE en progression mais loin de l'objectif fixé. Pertinence partagée mais attente forte d'une mobilisation et d'un accompagnement.

L'ensemble des leviers agriculture doivent faire l'objet d'un travail spécifique avec la profession agricole.

Ils ne seront pas abordés dans le cadre des groupes de travail thématiques axés sur l'action des collectivités.

L'accent sera mis sur le levier alimentation.